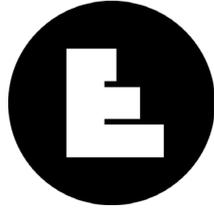


E U R
P A O
N

FR



E18 - RE-sourcer

NANCY-JARVILLE

**LA VILLE AUPRÈS DU CANAL
INTERFACES PAYSAGÈRES,
ÉCOLOGIQUES ET SOCIALES**

Dossier de site

100m



AVANT-PROPOS

«Ce que nous avons à faire aujourd'hui, c'est faire preuve de créativité culturelle [...] Je crois à l'état poétique. C'est développer une manière de vivre qui soit tellement sensible, attentive, contemplative et compassionnelle qu'on arrive à amplifier son champ de perception et à ne rien ignorer de ce qu'il y a autour de nous» P. Chamoiseau

La dix-huitième édition du concours European en France s'ouvre sur ce très beau thème: «re-sourcer».

Après avoir exploré les notions de ville adaptable, de ville productive ou encore de ville vivante, ce thème marque un temps d'arrêt, une respiration. Il nous invite à observer ce qui s'est accumulé, ce qui se trouve là pour ménager les lieux, les vies, arrêter de détruire pour mieux réparer.

«Re-sourcer» un thème qui explore la richesse matérielle comme immatérielle existante pour la manipuler et la transformer avec respect, avec douceur.

Cette matière est de nature très diverse, elle est spécifique à chaque territoire.

Elle compose un écosystème puissant qui souvent a oublié qu'il faisait système: au fil du dernier siècle il s'est disloqué, défait. L'attention aux échanges et aux liens tissés entre les humains et les non-humains s'est dissipée pour laisser place à des territoires juxtaposés et fragmentés. On parle ici de paysages et de vie(s) qui dans leur isolement n'attendent rien d'autre que la remise en mouvement pour affronter le monde de demain. Il y a urgence à faire; à faire ensemble dans une écoute sincère.

Tous les sites de l'édition 18 portent en eux les complexités d'un monde essoufflé tout en présentant un grand potentiel de vie. Des dynamiques y sont déjà à l'oeuvre: la puissance de l'eau est manifeste. Ainsi, la nature - humaine et non-humaine - agit, n'attend pas et esquisse, de fait, une nouvelle manière de se positionner et d'intervenir.

Les sites quels qu'ils soient, des plus urbains et anthropisés (le Grand Nancy, Caen, Clermont-Ferrand, Riez, Miramas, Brignoles, Blagnac, Romainville, Nailloux) aux plus naturels et abandonnés (La vallée de la Nive, Mayotte, Fumel, Mantes-la-jolie, Jullouville) portent tous en eux un héritage à remettre en lumière et attendent que l'expression de leurs désirs, de leurs forces internes soit révélée et portée par des projets-laboratoires d'un futur possible.

Habitant.e.s des territoires d'aujourd'hui et de demain, les équipes d'European - composées d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes, de sociologues, anthropologues, philosophes, écologues ou tout autres penseurs pertinent à l'étude - s'empareront de ces lieux pour proposer de nouvelles identités narratives, des nouveaux modes de sociabilités et de liens où le vivant, dans un objectif de ressourcement, explose comme une constante permanente.

EUROPAN FRANCE

Nota : Un cahier de contribution, téléchargeable ici, est associé au thème.

RE-SOURCER
REPARER
REIMAGINER
REAGIR
REVITALISER
RECYCLER
RESSOURCER

LE THÈME : RE-SOURCER

La fragilité de l'écosystème Terre et les crises sociales amènent à cultiver des pratiques alternatives aux extractions nocives des ressources, à la surconsommation et à la pollution des milieux vivants. Des projets régénérateurs naturo-culturels sont à imaginer. Il s'agit de tisser des liens synergiques revivifiants entre données biogéophysiques, justice sociospatiale et santé.

RE-SOURCER EN TERMES D'ÉLÉMENTS NATURELS / RISQUES

Afin de permettre une alliance avec les milieux habités, il est temps de repenser les puissances vitales combinées entre elles que sont l'eau, l'air, la terre et le feu. Les éléments qui sont des sources précieuses d'énergie et de fertilité, chargés de potentialités symboliques et poétiques s'avèrent aussi liés à des dérèglements, risques et catastrophes qui affectent les lieux et tout l'écosystème terrestre à partir du moment où se trouvent enclenchés des cataclysmes consécutifs à des aménagements délétères.

RE-SOURCER EN TERMES DE MODES DE VIE ET D'INCLUSIVITÉ

La reconsidération des conditions d'habitabilité passe également par une attention soutenue aux évolutions des modes de vie dans un monde numérique hyper connecté. Des agencements à même de préserver tout à la fois, l'intimité, le commun et les solidarités sont en jeu corrélés à des stratégies bioclimatiques et permaculturelles dans lesquelles humains et non-humains puissent coopérer.

RE-SOURCER EN TERMES DE MATÉRIALITÉ

Le déjà construit constituant désormais un gisement phénoménal de matières, il importe de concevoir des dispositifs de transformation des édifices existants animés par la stratégie des 3 R (Réduire, Réutiliser, Recycler) : réduire les constructions neuves ; réutiliser au sens du réemploi des espaces déjà construits et des matériaux ; recycler en faisant appel à des matériaux bio-géossourcés (terre, pierre, fibre), en anticipant la déconstruction et en redevenant local (mobilisation des savoir-faire et des matériaux présents sur les sites d'implantation).
Et ce, afin de favoriser la préservation des ressources naturelles.

Chaque site sera présenté à deux échelles :

- L'échelle territoriale du « site de réflexion » (périmètre rouge) qui fera apparaître les éléments géographiques et écologiques (topographie, géologie, les éléments naturels), les logiques de mobilité et de modes de vie de grande échelle - en utilisant au maximum la cartographie - et qui ont un impact sur le site de projet aujourd'hui et, potentiellement, dans le futur ;
- L'échelle de proximité, celle du « site de projet » (périmètre jaune), où seront présentés de manière claire et précise l'existant (espace physique, nature, modes de vie) et les intentions de la ville pour son évolution dans le futur.

QUESTIONS AUX CONCURRENTS

Le défi pour les concurrents, dans leurs projets-processus, sera de faire converger les trois types de ressourcements car c'est leur croisement qui générera un spectre prometteur de projets résilients face à la rareté des ressources et à la vulnérabilité des sites.

Les questions posées sont :

- Quelles sont les nouvelles manières de concevoir pour s'adapter au changement climatique : montée des eaux, pollution de l'air, sécheresse, etc. ?
- Comment introduire dans les projets la régénération et l'assainissement des sols les rendant plus poreux et vivants, augmentant la biodiversité des espaces bâtis, afin de les rendre plus vivables ?
- Comment imaginer de nouveaux scénarios d'usages dynamiques et productifs pour revitaliser des communautés d'humains et de non-humains ?
- Comment inventer une nouvelle matérialité qui puisse résulter de bio-matériaux provenant majoritairement de ressources locales et s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire ?

Comment hybrider dans les équipes les différentes compétences nécessaires à ces projets qui associent la prise en compte des éléments naturels, de nouveaux modes de vie et l'utilisation de bio-matériaux ?

Quelles échelles franchir pour rendre pertinentes les réponses proposées ? Un projet sur un site de proximité peut-il se combiner avec une réflexion à l'échelle plus large du territoire ? Un projet urbain doit-il aussi se décliner à une échelle de proximité pour illustrer son impact ?

EUROPAN EUROPE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

REPRÉSENTANT(.E.S) DU SITE :

Métropole du Grand Nancy - Ville de Nancy - Ville de Jarville-La-Malgrange

ACTEUR(S) IMPLIQUÉ(S) :

Agence Scalen (coordination), Solorem, EPFGE, VNF, services de l'État (DREAL, DDT, de l'architecture et du patrimoine (DRAC, ABF), bailleurs sociaux (dont Meurthe & Moselle Habitat)

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE :

Architecte obligatoire, urbaniste ou paysagiste.

**COMPÉTENCES SOUHAITÉES AU REGARD DES ENJEUX ET
CARACTÉRISTIQUES DU SITE :**

Urbanisme, paysage, architecture, écologie.

COMMUNICATION :**JURY – 1ÈRE ÉVALUATION :**

Avec la participation des représentants de site.

JURY – SÉLECTION DES PRIX :

Sélection de trois projets avec la participation des représentants de site.

Les primes sont attribuées par le jury indépendamment des sites :

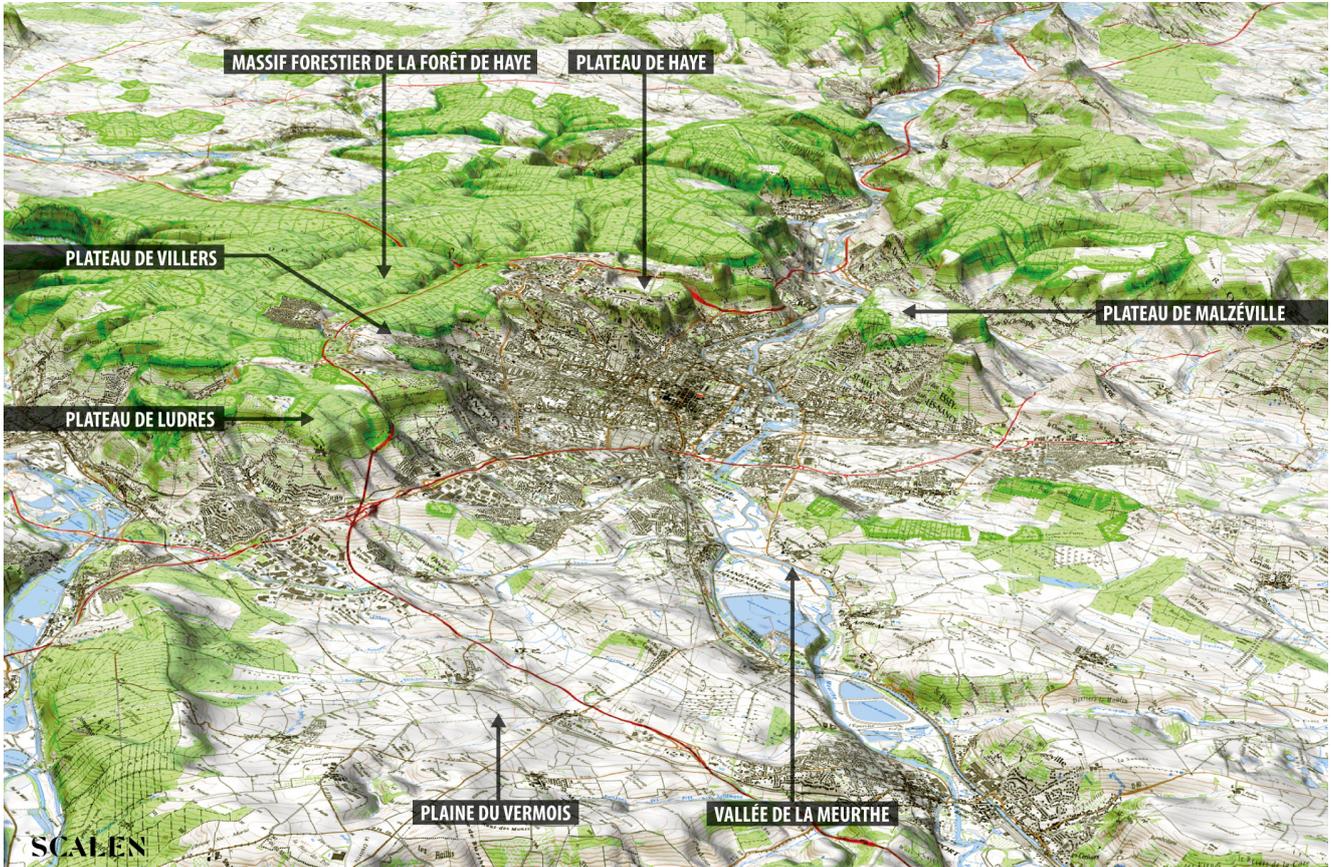
Lauréat (12.000€) / Mentionné (6.000€) / Mentions spéciales (pas de prime)

PROCÉDURE INTERMÉDIAIRE POST CONCOURS :

- Rencontre Villes / Équipes organisée par European France
- Rencontre in situ organisée par les collectivités et leurs partenaires
- Assistance et conseil d'European France et du GIP EPAU auprès des collectivités et de leurs partenaires pour la mise en place des suites du concours

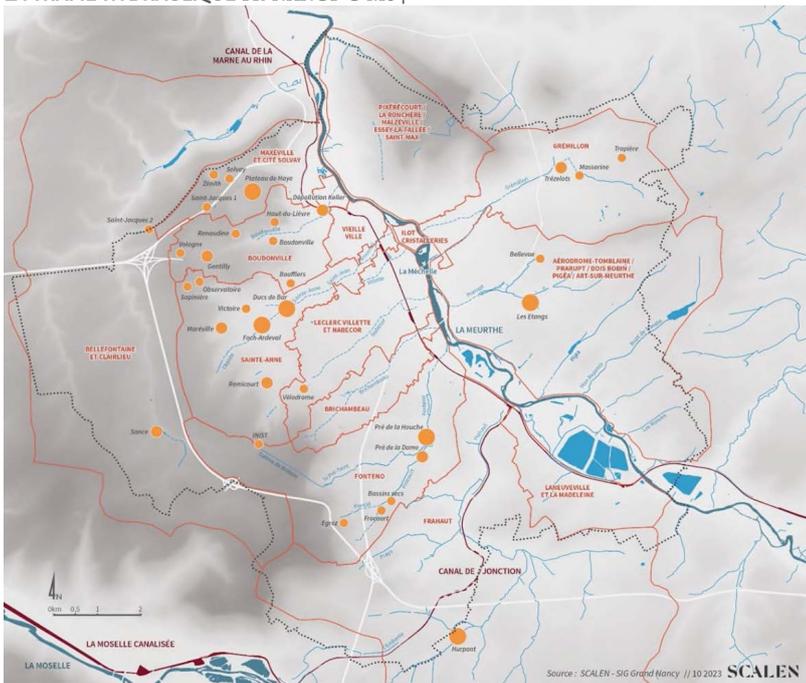
**MISSIONS DONNÉES A LA (OU LES) ÉQUIPES SÉLECTIONNÉE(S)
POUR LA RÉALISATION :**

- Plan guide et/ou mission de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère
- Études de faisabilité architecturale à visée de préfiguration et d'expérimentation
- Missions de conception et de maîtrise d'œuvre architecturale ou paysagère.



UN AMPHITHÉÂTRE NATUREL FR-NANCY-C-Mo3

LA TRAME HYDRAULIQUE FR-NANCY-C-Mo4

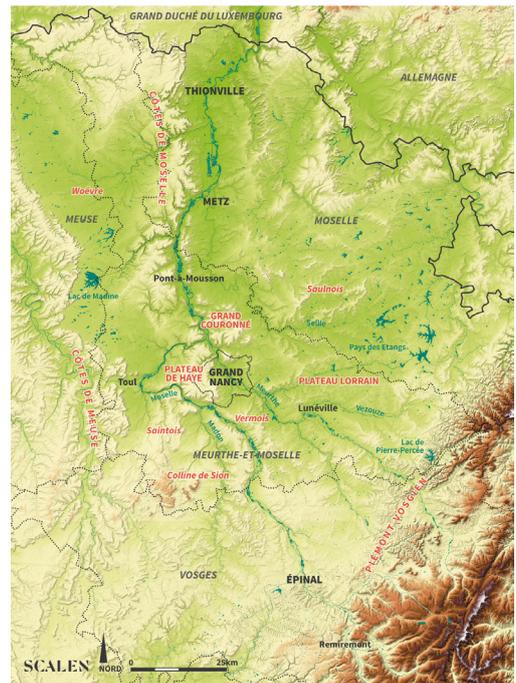


Source : SCALEN - SIG Grand Nancy // 10/2023 SCALEN

- Cours d'eau structurant
- Canal
- Eau de surface et ruisseau à ciel ouvert
- Ruisseau recouvert
- Bassin versant
- Bassin de rétention + de 15 000 m
- De 5 000 à 15 000 m
- De 0 à 5 000 m

L'EAU DANS LA VILLE

LE SILLON LORRAIN FR-NANCY-C-Mo2



SCALEN

NORD

0 25km

LE SITE ET LES ATTENDUS DU CONCOURS

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

SINGULARITÉS HISTORIQUES, CULTURELLES ET GÉOGRAPHIQUES

Un amphithéâtre naturel.

La métropole du Grand Nancy s'inscrit dans le grand paysage de la vallée de la Meurthe. Cette vallée alluviale est ceinte au Nord et à l'Ouest par les plateaux de Malzéville, de Haye et de Villers, les coteaux et le massif de la forêt de Haye. Son relief est marqué par un front de côte dessinant un amphithéâtre naturel orienté vers les plaines agricoles en direction de l'Est et du Sud-Est. L'organisation et la morphologie de l'agglomération sont fortement marquées par ces spécificités géographiques : un important réseau hydrographique (rivière, anciens ruisseaux et étangs) qui organise le fond de vallée ; un relief discontinu de coteaux qui a limité puis conditionné les extensions urbaines sur les plateaux agricoles et boisés. Il en résulte une armature paysagère et écologique riche et diversifiée mais fortement transformée par l'urbanisation.

Un territoire façonné par l'eau et l'industrie.

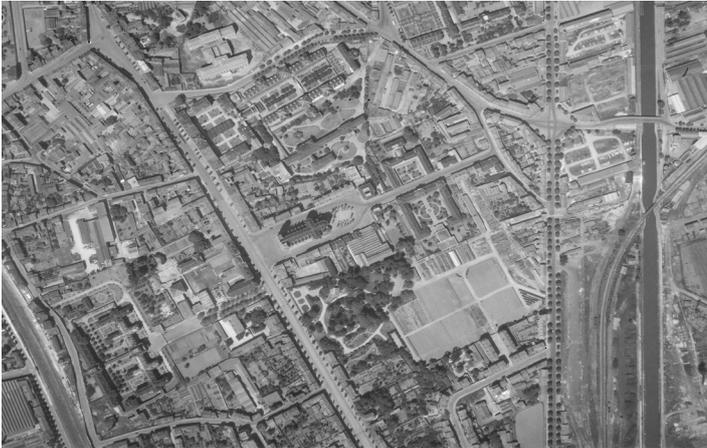
La ville de Nancy et les communes de l'agglomération se sont historiquement implantées le long du corridor Nord-Sud de la vallée, à l'ouest du lit mineur de la Meurthe et à distance des marécages et des zones inondables. La rivière et ses méandres ont permis l'installation historique d'activités industrielles, artisanales et maraîchères au contact de l'eau. Au temps de la révolution industrielle, le développement des principales infrastructures de transports a durablement structuré le territoire et conforté les grandes implantations industrielles. La réalisation du canal de la Marne au Rhin et l'arrivée du chemin de fer (dont l'ancienne voie ferrée Saint-Georges) ont permis l'essor d'un grand quartier industriel, les Rives de Meurthe, mêlant usines, tanneries, activités de batellerie et un marché à bestiaux. Ce secteur situé au nord du site European a connu une dynamique économique continue jusqu'aux années 1970 et 1980 avant de connaître plusieurs phases de transformations urbaines.



LES RIVES DE MEURTHE AUJOUR'HUI FR-NANCY-SS-P03



LES RIVES DE MEURTHE AUJOUR'HUI FR-NANCY-SS-P27



VUE 1950 (BOULEVARD LOBAU PLANTÉ) FR-NANCY-SS-P34



VUE 1950 (JARVILLE) FR-NANCY-SS-P34



FR-NANCY-SS-AP07

* Au nord du périmètre de réflexion, le nouveau quartier des Rives de Meurthe est issu d'une vaste opération d'aménagement pilotée par Alexandre Chemetoff sur un territoire issu d'une économie industrielle et agricole. De grandes halles conservées témoignent de ce passé révolu.

À Jarville, le quartier de la Californie a été construit sur le site d'une usine et d'un immense terrier en bordure du canal et de la Meurthe, après un remaniement de la rivière dans les années 1960.

Les Rives de Meurthe, quartier témoin des mutations récentes*

Depuis, le nouveau quartier des Rives de Meurthe a changé de visage avec le déploiement d'un projet urbain mixte (habitat, activités, équipements) piloté par le paysagiste et urbaniste Alexandre Chemetoff. Cette opération, engagée en 1989 sous la forme de deux ZAC, s'affirme comme un acte fort pour prolonger le centre-ville historique de Nancy, réintégrer les voies d'eau dans le paysage urbain et donner de nouvelles qualités d'usage et d'ambiance aux berges du canal, jusqu'alors vécu comme une infrastructure essentiellement utilitaire et industrielle.

Des infrastructures routières prégnantes.

Jusqu'au milieu du 20^e siècle, la ville s'étend vers l'Ouest et le Sud mais reste relativement contenue dans la plaine et au plus proche des noyaux urbains, des gares et des zones industrielles du fond de vallée. À partir de la Reconstruction et tout au long des Trente Glorieuses, elle gagne les coteaux et s'étend sur les plateaux. Ce développement extensif est accentué par la réalisation d'infrastructures routières et autoroutières et de voies de contournement. L'essor démographique et l'accroissement des déplacements motorisés a eu un fort impact sur la première périphérie de l'agglomération et les communes les plus proches du cœur d'agglomération.

Le système de rocade mis en place génère une hyper-accessibilité pour les déplacements motorisés mais aussi de coupures dans l'espace urbain, à l'image de la M674 entre Nancy et Jarville-la-Malgrange un tronçon d'autoroute sépare les deux villes qui se sont pourtant développées autour d'une même avenue.

LE SITE DE RÉFLEXION EUROPEAN, UNE CHARNIÈRE DE L'ARMATURE MÉTROPOLITAINE

De Jarville-la-Malgrange à la limite du centre-ville de Nancy, le concours European porte sur un secteur d'entrée de villes fragmenté par un système d'infrastructures sillonnant la vallée de la Meurthe, qui va connaître des évolutions conséquentes en matière de renouvellement urbain :

Comment recréer des liaisons locales entre des ensembles patrimoniaux séparés ? Comment réintroduire des ambiances de ville au profit des habitants et révéler le socle naturel et hydrographique ? Comment renforcer les dynamiques sociales, économiques et patrimoniales de cette porte métropolitaine ? Comment composer avec le patrimoine et les infrastructures héritées ? Comment retrouver des liens et des lieux pour les habitants actuels et les générations futures ?

Le territoire d'étude et de projet choisi pour European 18 s'étend sur les communes de Nancy et de Jarville-la-Malgrange, de part et d'autre d'une rocade qui coupe l'axe historique du faubourg (l'avenue de Strasbourg, axe historique du faubourg Saint-Pierre à Nancy, qui se prolonge par la rue de la République à Jarville).



À l'échelle de la métropole et du territoire, il s'agit d'un secteur d'entrée de villes et d'agglomération en direction du cœur d'agglomération et des communes situées en amont de la vallée.

À l'échelle locale, des dynamiques sociales et des équipements publics, il s'agit d'un secteur d'entre-villes où les flux et les infrastructures agissent davantage comme des séparations avec de nombreux délaissés et des espaces hostiles aux piétons.

LES ATTENDUS DU CONCOURS D'IDÉES

Questions posées aux équipes Europan à l'échelle du périmètre de réflexion

Le périmètre de réflexion peut être considéré comme un périmètre de projet dans son ensemble pour les suites du concours. Les équipes Europan sont invitées à révéler et dénouer une imbrication de sujets architecturaux, urbains, paysagers et écologiques.

Le site Europan agrège plusieurs périmètres de projet et des orientations d'aménagement exprimées dans les documents d'urbanisme. Le concours d'idées Europan doit permettre de construire une vision commune et prospective à partir de grandes thématiques pour comprendre le territoire, ses dynamiques sociales et économiques, son paysage et ses ambiances urbaines et architecturales.

Chaque équipe est appelée à exprimer sa vision du territoire et des évolutions de la ville contemporaine, exprimée par le projet. En regard de la taille et de l'hétérogénéité du site, la collectivité n'attend pas un masterplan mais plutôt un processus de transformation incrémental, dans une logique de préfiguration et de progressivité du projet en incluant les temporalités (sociales, urbaines, écologiques...).

À partir de ce territoire laboratoire, les équipes ont un vaste choix de sujets à traiter : prolonger des centralités existantes, défragmenter et relier des morceaux de ville, rétablir des liens et des continuités, associer des dynamiques sociales et écologiques, valoriser et recycler un patrimoine urbain hétérogène, dépasser les effets de périmètre pour redonner de l'unité à la ville, composer avec des infrastructures structurantes (le canal) et clivantes (la rocade, la voie ferrée), reconquérir des isolats patrimoniaux, préfigurer une transformation plus forte du système routier, penser le projet comme processus de transition, transformer la ville avec une économie de moyens, tester les outils de l'urbanisme transitoire pour réactiver un patrimoine...

SITE 1
SERRES MUNICIPALES
FR-NANCY-PS1-P07



SITE 2
PASSERELLE - ANCIENNE VOIE
FERRÉE SAINT-GEORGES
FR-NANCY-PS2-P13



SITE 3
BERGES DU CANAL À JARVILLE
FR-NANCY-PS3-P13



SITE 4
VUE DEPUIS LA PASSERELLE DE
LA CALIFORNIE
FR-NANCY-PS4-P03



Les sites de projet et la logique d'enclenchement opérationnel

Au sein du périmètre de réflexion, la Métropole du Grand Nancy, les Villes de Nancy et de Jarville-la-Malgrange proposent 4 sites de projet. Il s'agit de 4 situations-types pour travailler la thématique transversale des seuils et des liaisons.

Chaque site de projet a été choisi et délimité pour deux raisons principales :

- Il porte un caractère exemplaire ou démonstrateur ;
- Il est lié à des opportunités opérationnelles déjà identifiées.

Ces 4 sites de projets peuvent ainsi être considérés comme des points d'enclenchement opérationnel dans la perspective d'une transformation plus globale et durable du territoire, au croisement des intentions de projets locales et des idées qui seront portées par les équipes Europan, avec toute la portée théorique et conceptuelle du concours.

Dans chaque cas, il s'agit de re-sourcer le site à son socle naturel, à son histoire, de réparer des liens et redessiner une trame urbaine, architecturale, écologique, comme 4 variations autour d'un même sujet.

1. Autour des serres municipales

Comment ouvrir ce site à son environnement et au public ? Comment créer de nouvelles liaisons et de nouvelles interfaces patrimoniales ?

2. Le long du canal et du boulevard Lobau

Comment la ville peut-elle dialoguer avec le canal ? Comment créer de nouvelles liaisons et de nouvelles interfaces de mobilité ?

3. Autour du canal à Jarville

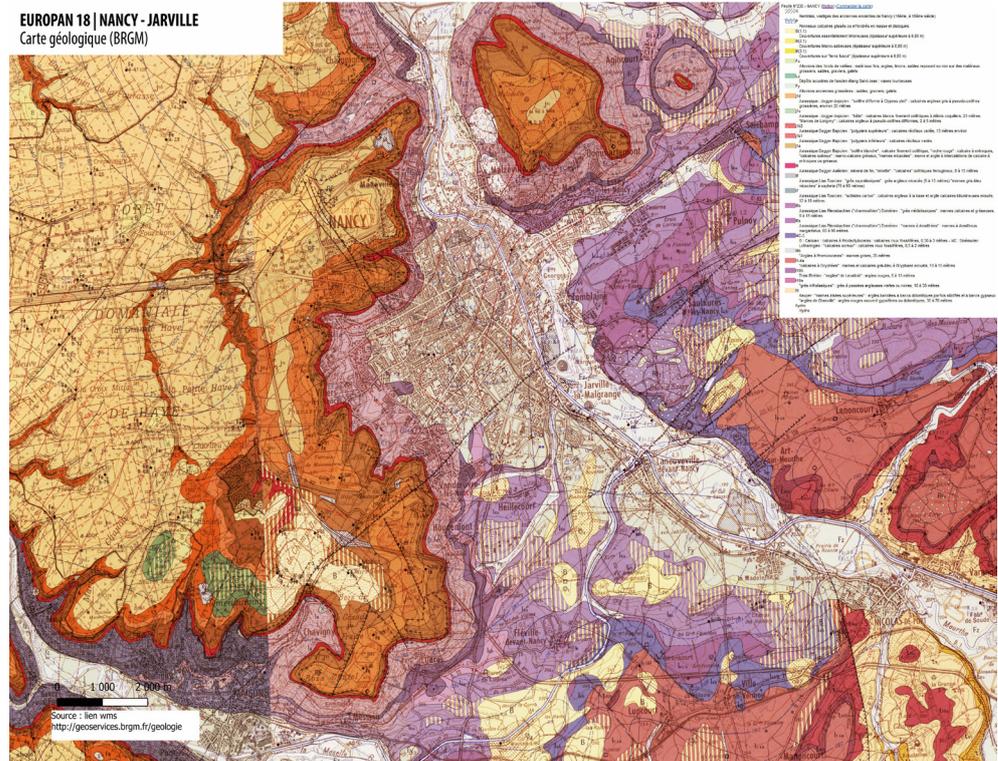
Comment changer le regard sur le canal et ses usages ? Comment créer de nouvelles interfaces sociales ?

4. Le long de l'ancien ruisseau du Moulin

Comment accompagner la redécouverte d'un ruisseau enfoui dans le sol et la mémoire ? Comment créer de nouvelles interfaces écologiques et paysagères ?

CARTE GÉOLOGIQUE
FR-NANCY-C-M05

EUROPAN 18 | NANCY - JARVILLE
Carte géologique (BRGM)



TOPOGRAPHIE ET
INFRASTRUCTURES
FR-NANCY-C-AP01



ENJEUX DU SITE EN REGARD DU THÈME ET DU TERRITOIRE

ENJEUX DU SITE EN REGARD DU THÈME EUROPEAN

Lors de la réunion des structures nationales à Zagreb en septembre 2024, le comité scientifique a proposé de classer la proposition de site de Nancy-Jarville dans la famille Re-sourcing from social dynamic and inclusivity. Le site a ensuite été débattu au Forum Inter-sessions de Madrid dans une table ronde Creating New Urban Relationships en rapport avec les sites de Amersfoort (NL), Luzern (CH), Naval Moral de la Mata (ES) et Zagreb (HR). À partir de la thématique générale d'European 18, quatre grands motifs sont proposés aux équipes European pour qualifier les enjeux du site et les ingrédients des projets attendus dans le thème général du ressourcement : seuils, liaisons, résurgences et réactivations.

- **Seuils** : la notion de seuil est inhérente à ce grand secteur d'entrées de ville et d'entre-villes, avec la volonté de dépasser les limites communales et les effets de périmètres, pour créer de nouvelles porosités et accessibilités entre des grandes pièces urbaines.
- **Liaisons** : il s'agit de RE-SOURCER la ville par les usages, les liaisons et les dynamiques sociales, avec la volonté de retrouver une trame de liaisons et de reconnections entre des espaces fragmentés par l'histoire ou fracturés par les infrastructures.
- **Résurgences** : il s'agit de RE-SOURCER la ville au sens premier du terme, quand il est question de révéler l'eau dans le paysage et l'imaginaire urbain, qu'il s'agisse de cours d'eau enfoui, d'une rivière tenue à distance ou d'un canal à réenchanter.
- **Réactivations** : il s'agit de RE-SOURCER la ville à son histoire et son patrimoine en réinvestissant par le projet des patrimoines bâtis à recycler, de patrimoines naturels à remettre en valeur, mais aussi de plusieurs mémoires urbaines et sociales à réactiver : le passé industriel notamment, oublié dès lors que toutes les traces sont effacées, mais également d'autres mémoires à convoquer.

AVENUE DE STRASBOURG
FR-NANCY-PS1-APo6



**ROCADE ET ÉCHANGEUR ENTRE
JARVILLE ET NANCY**
FR-NANCY-SS-AP1o



**BORDS DE MEURTHE À
JARVILLE-LA-MALGRANGE**
FR-NANCY-SS-AP18



ENJEUX POSÉS PAR LA MÉTROPOLE ET LES VILLES IMPLIQUÉES

ATTENTES ET STRATÉGIE DE LA COLLECTIVITÉ

Sur le plan spatial et urbain

Le projet d'ensemble vise à consolider et spatialiser des orientations stratégiques données dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (OAP Saint-Pierre Bonsecours, OAP Quai de l'écluse) ainsi que d'autres documents d'urbanisme portés par la collectivité.

La mise au concours de ce site s'inscrit dans l'idée d'un laboratoire pour expérimenter une démarche de projet intercommunale, transversale et multiscalair. Il s'agit en résumé de mieux organiser la ville pour décloisonner des espaces et des fonctions urbaines juxtaposées pour des raisons historiques ou fonctionnelles, pour retrouver des traversées et des continuités, pour retrouver le lien au socle naturel.

Sur le plan programmatique

La programmation n'est pas précisément définie. Elle porte essentiellement sur une trame d'espaces publics en capacité de mettre en relation des morceaux de ville compartimentés et de contribuer à rétablir des connexions spatiales, sociales et écologiques.

Les équipes ont toutefois la possibilité de faire apparaître des espaces de projets et des opportunités d'aménagement pour l'accueil de programmes d'habitat, d'activités économiques ou d'équipements publics en repérant des lieux pertinents pour redynamiser le tissu urbain constitué. Les équipes European pourront se saisir des intentions exprimées dans la description des sites de projet, les concrétiser, les compléter ou les extrapoler.

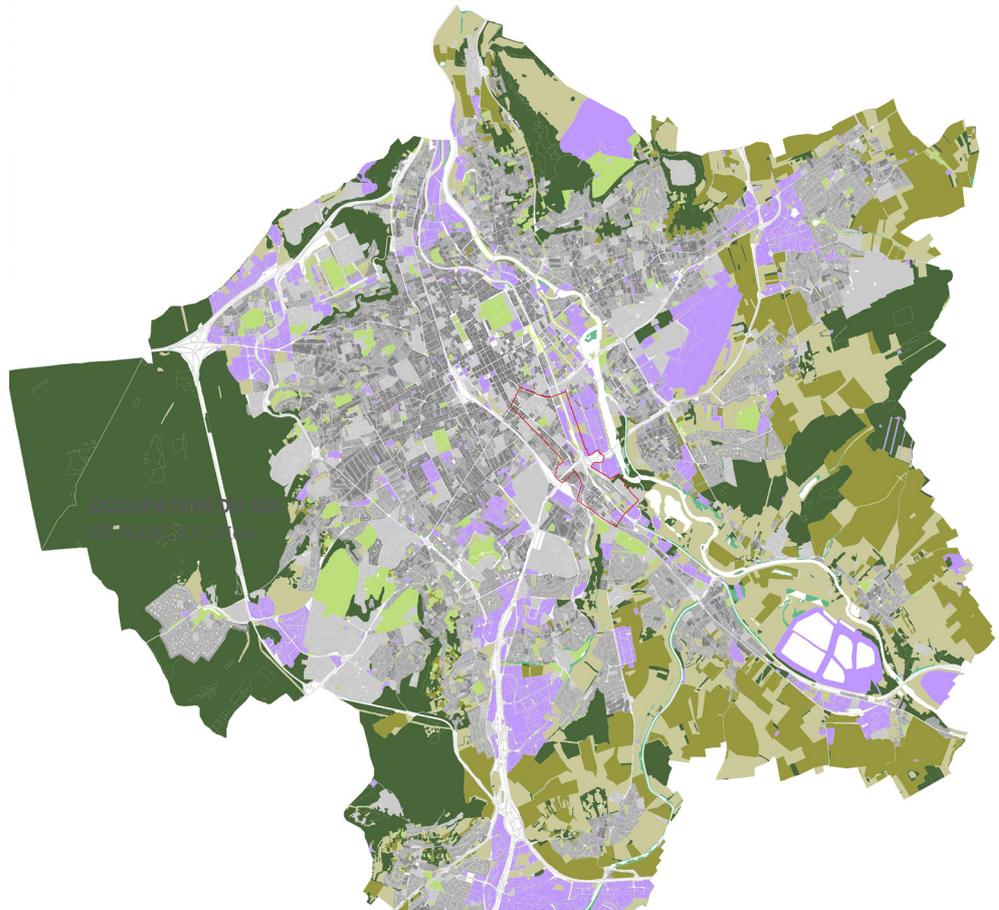
Sur le plan des temporalités

La notion du projet-processus souvent défendue par le programme European est ici déterminante. Les différentes modalités d'intervention sur les espaces publics, les infrastructures, les ensembles patrimoniaux à reconvertir impliquent des investissements et des temporalités de mise en œuvre différenciés.

De même, la transformation des paysages urbains, les logiques de renaturation ou de restauration de fonctions écologiques dans un tissu constitué ou des espaces fortement artificialisés, impliquent à la fois des actions ciblées et immédiates et une

OCCUPATION DU SOL
FR-NANCY-C-Mo6

- 111-Bâti continu
- 112-Bâti discontinu
- 113-Bâti isolé en zone agricole ou naturelle
- 114-Espaces libres en milieu urbain
- 121-Equipements collectifs
- 122-Equipements eau, énergies, T.I.C. et déchets
- 131-Emprises d'activités
- 132-Emprises militaires
- 133-Exploitations agricoles
- 134-Zones d'extraction
- 141-Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés
- 142-Emprises aéroportuaires
- 143-Emprises portuaires
- 151-Espaces verts urbains
- 161-Espaces en transition
- 171-Places
- 211-Cultures annuelles et pluri-annuelles
- 212-Cultures spécifiques
- 221-Vignes
- 222-Arboriculture
- 231-Prairies, friches et délaissés agricoles
- 232-Bosquets et haies
- 311-Forêts de feuillus
- 312-Forêts de conifères
- 313-Forêts mixtes
- 314-Coupes à blanc et jeunes plantations
- 315-Peupleraies et sapinières
- 322-Formations pré-forestières
- 323-Surfaces enherbées semi-naturelles
- 334-Zones de sinistre (incendie, tempête)
- 411-Ripisylves et rivulières
- 412-Autres milieux humides
- 511-Cours d'eau et canaux
- 512-Plans d'eau
- 513-Bassins artificiels



SYSTÈME VIAIRE
FR-NANCY-C-Mo7

ANNEXE 10.
PRINCIPE DE HIÉRARCHISATION DU RÉSEAU VIAIRE
(CHAPITRE 2.4)

- LÉGENDE**
- AXE STRUCTURANT BASSIN DE VIE
 - AXE STRUCTURANT METROPOLITAIN
 - ANNEAU DE DESSERTE



gestion du temps long. La collectivité veut sensibiliser les équipes à la progressivité du projet dès lors qu'il est demandé de redonner de la place à la nature et des usages aux habitants.

Sur le plan des modes opératoires

La Métropole recherche par ailleurs à développer de nouveaux outils pour impliquer les acteurs économiques et les propriétaires fonciers dans la transformation urbaine.

Il s'agit de valoriser, par le projet urbain, des partenariats nouveaux entre la collectivité, les propriétaires fonciers, proposer des modes d'intervention négociés sans recourir à une maîtrise foncière massive ou une procédure d'aménagement lourde.

Des outils d'intervention sont également à rechercher pour permettre de reconvertir le bâti ancien avec ou sans valeur patrimoniale, notamment les fronts de l'avenue de Strasbourg et de la rue de la République.

Sur le plan de l'expérimentation, du paysage et de l'urbanisme transitoire

En regard de la taille et de la complexité des sites, les équipes European ont la possibilité d'approfondir une focale particulière ou de choisir « une entrée dans le projet » présentant un caractère démonstrateur et pertinent au regard de la transition socio-écologique pour s'inscrire dans les suites opérationnelles du concours. Un ou plusieurs sites de projets peuvent être approfondis autour d'une ou plusieurs thématiques abordées dans le présent dossier.



SITE DE RÉFLEXION / SITES DE PROJET FR-NANCY-SS-AP01

DESCRIPTION DU SITE ET ORIENTATIONS

SITE DE RÉFLEXION

LE SOCLE NATUREL ET L'ARMATURE PAYSAGÈRE

Un site plusieurs fois remodelé par des bouleversements industriels

Le réseau hydrographique actuel est le résultat de plusieurs interventions humaines sur le milieu naturel, au gré de l'histoire urbaine, du développement et des mutations de la ville industrielle tout au long des 19^e et 20^e siècles. La bande de territoire comprise entre la Meurthe et le canal de la Marne au Rhin a connu de multiples transformations au cours d'une longue période d'activités productives, industrielles et artisanales, agricoles et maraîchères, avant de connaître de profondes mutations.

Une hydrographie remaniée pour contenir les débordements de la Meurthe

Le territoire nancéien a connu plusieurs inondations majeures en 1947, 1982 et 83, 2006 et 2012. La récurrence des inondations a conduit la collectivité à engager d'importants travaux d'aménagements hydrauliques et de recalibrage de la Meurthe pour réduire les risques d'inondation et protéger les habitants et les activités, entre 1983 et 2002. Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) en vigueur a été approuvé en 2012. La partie Sud du périmètre de réflexion Europan, autour de la rue de Renémont à Jarville-la-Malgrange (site de projet 4), a notamment été touchée par les crues de 2012.

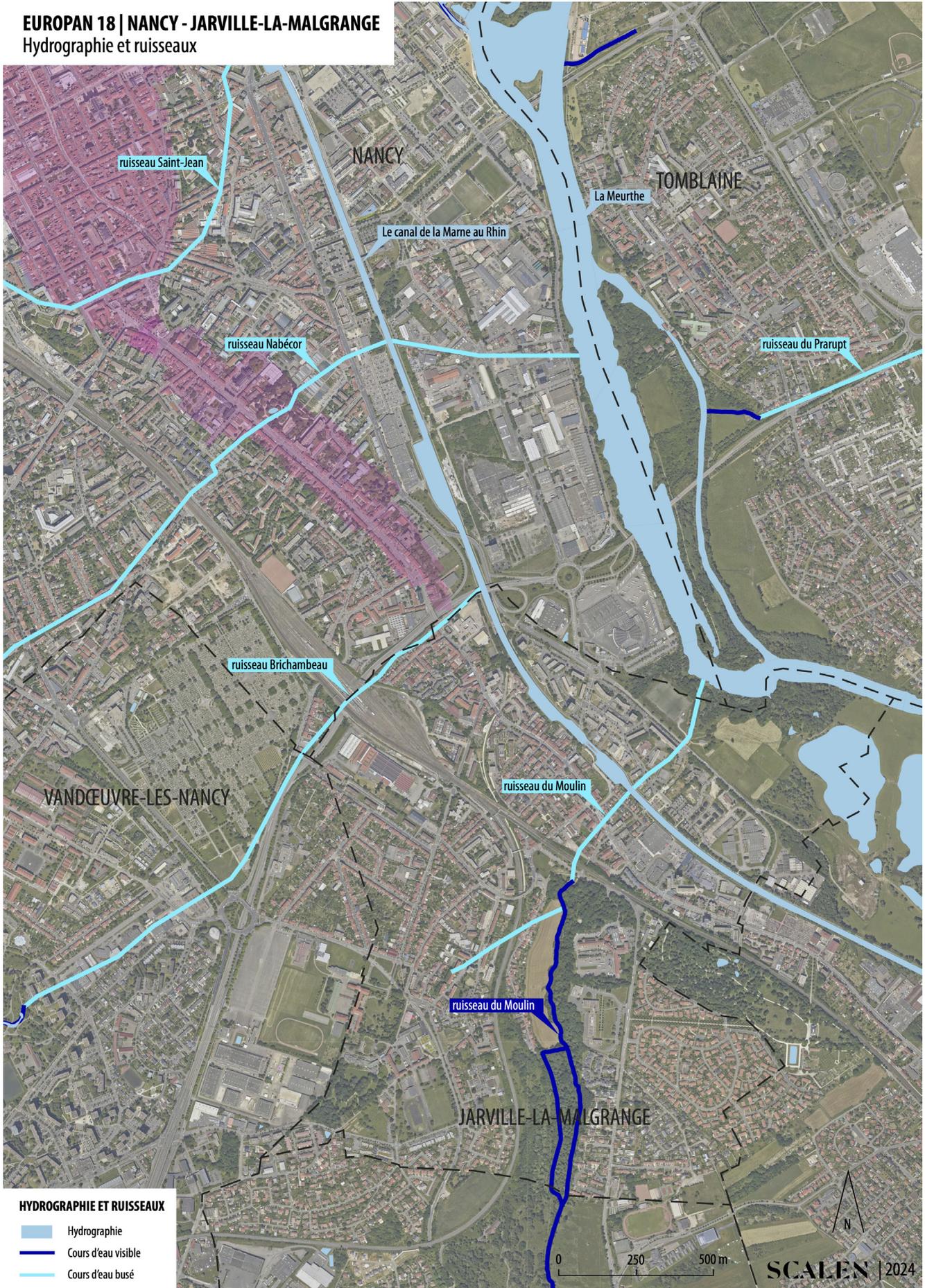
Un changement de culture s'est opéré à la suite des grands travaux de modification du milieu naturel dans les années 1980. La métropole porte depuis lors un nouveau regard sur ce patrimoine naturel et des projets d'aménagement et de reconquête d'envergure (le long des Rives de Meurthe et du canal de la Marne au Rhin). Il vise à combiner des actions de renaturation et de préservation de la biodiversité (le plan d'eau de la Méchelle), de développement d'activités sportives et de loisirs (le pôle nautique) et plaisanciers (le port Saint-Georges), d'aménagements paysagers, de zones de bateaux logements, et d'itinéraires cyclables des berges.

Des ruisseaux disparus, enfouis ou busés, à redécouvrir

Le socle géo-morphologique de l'agglomération est parsemé de sources émergent du plateau calcaire de Haye à l'Ouest et des coteaux et plaines à l'Est. Au cours du 20^e siècle, la plupart des micro-affluents de la Meurthe ont été busés et repris dans le réseau d'assainissement. Il subsiste quelques écoulements à l'air libre

EUROPAN 18 | NANCY - JARVILLE-LA-MALGRANGE

Hydrographie et ruisseaux



principalement en seconde couronne de l'agglomération, comme le ruisseau du Moulin à Heillecourt qui traverse le parc de l'Embanie et le Sillon du Fonteno. D'autres ont fait l'objet d'une remise à ciel ouvert partielle récente comme le ruisseau du Grémillon et le ruisseau du Prarupt dans l'Est de l'agglomération. La plupart du temps, la présence de ces ruisseaux est indécélable. Leur parcours suit souvent l'armature viaire ou les limites communales comme c'est le cas à Nancy et Jarville-la-Malgrange. Le site European est concerné par trois ruisseaux disparus :

- le ruisseau de Nabécor à proximité de la rue de Nabécor, sous le parc Olry et les serres municipales,
- le ruisseau Brichambeau sous le tracé de la rocade Sud en limites communales de Nancy et Jarville-la-Malgrange,
- le ruisseau du Moulin sous la rue de Renémont et la voie piétonne au Sud du quartier de la Californie.

LES INFRASTRUCTURES ET VOIES DE TRANSIT

Une interface et un nœud d'infrastructures routières.

Le site est délimité et fortement marqué par les infrastructures de transport héritées des 19^e et 20^e siècles : le système de voies ferrées, le canal de la Marne au Rhin puis un tronçon du système autoroutier qui traverse la vallée à cet endroit.

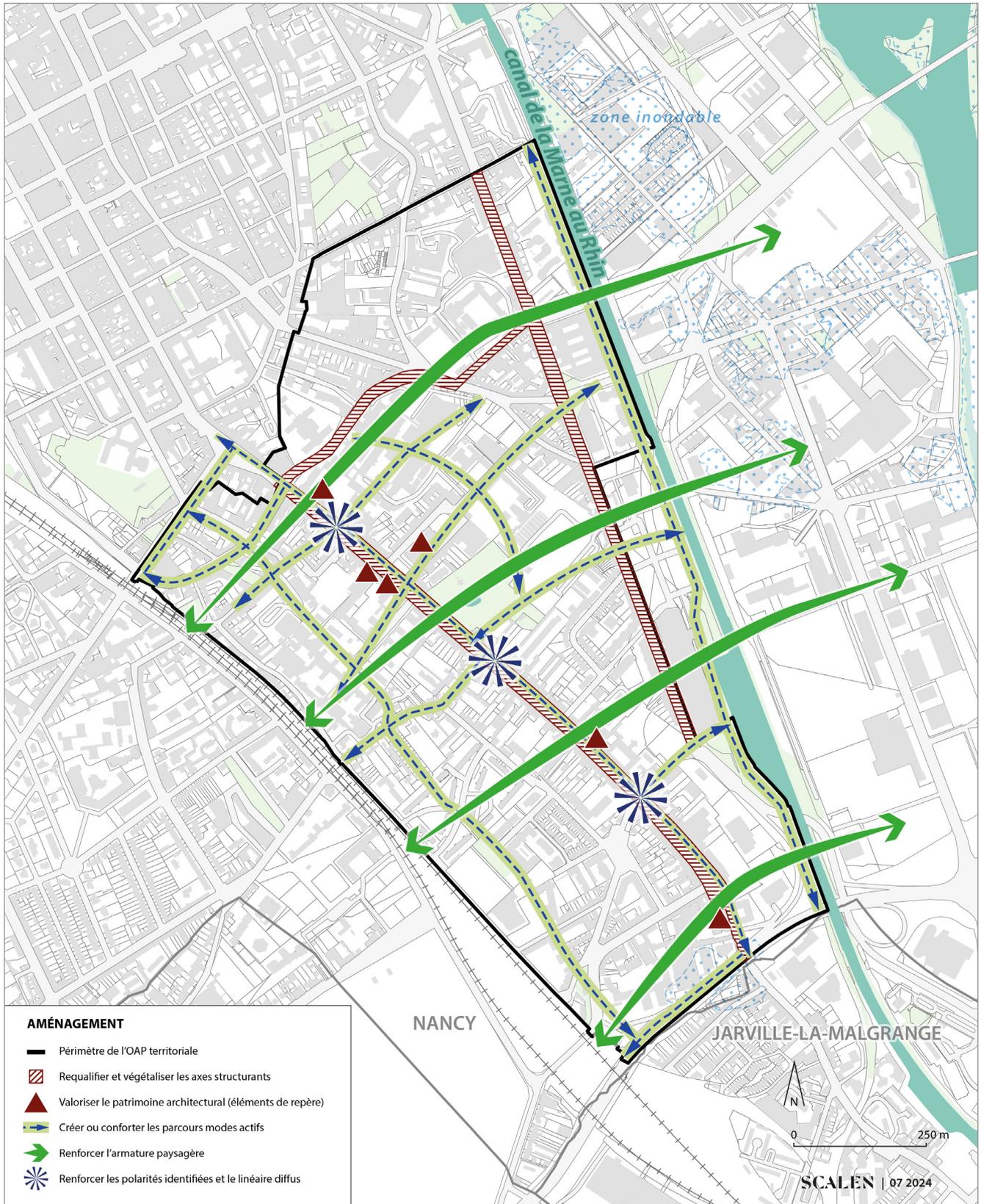
Sur un axe transversal Sud/Est, le paysage urbain est marqué par une portion de la liaison autoroutière de l'A330 / M674 assurant les entrées d'agglomération Sud et Est et la traversée de l'agglomération.

Le secteur bénéficie ainsi d'une très bonne connexion à l'ensemble du territoire, via le réseau routier et via un réseau de voies vertes cyclables le long du canal et de la Meurthe. Mais il concentre également de nombreuses coupures urbaines pour les transports en commun et pour les modes actifs en raison de la topographie et des ouvrages routiers (tunnels, trémies, ponts, franchissements fluviaux et ferroviaires limités). Les flux routiers importants génèrent des nuisances sonores et des pollutions.

Un faubourg métropolitain : l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny / avenue de Strasbourg à Nancy

Il s'agit d'une avenue de grand gabarit très circulée (7 000 véhicules/jour dans chaque sens). Les trottoirs et parvis des églises sont peu qualitatifs et la partie Nord est saturée par le stationnement. Une voie en site propre pour les bus facilite le passage de l'une ligne à haut niveau de service (Ligne 2).

Le Plan métropolitain des mobilités prévoit l'aménagement d'une voie cyclable structurante à l'horizon 2035, dans le cadre d'une requalification globale de l'avenue figurant dans le PLUi-HD (OAP Saint-Pierre Bonsecours) avec la volonté de valoriser le patrimoine architectural, consolider les polarités commerciales de proximité, renforcer l'armature paysagère et la qualité des espaces publics et mettre en place une stratégie globale de stationnement.



La rue de la République à Jarville-la-Malgrange

Avec un flux de plus de 5 000 véhicules/jour, la rue de la République demeure un axe de transit vers la rocade puis Nancy et un axe de desserte des zones résidentielles voisines. Comme de nombreuses «villes-rues», elle est bordée par les principaux équipements (écoles, mairie, église) et d'un front bâti qui présente des signes de vétusté car les logements sont devenus moins attractifs et les linéaires commerciaux peinent à se maintenir.

La rue de la République a toutefois bénéficié d'opérations de requalification qui vont se poursuivre : extension de la mairie et aménagement d'espaces publics, opérations de renouvellement urbain (Quai de l'Ecluse notamment). Dans le cadre du Plan métropolitain des mobilités, une portion de la rue de la République a été identifiée comme un lieu-test pour tester un espace public démonstrateur des nouvelles façons de se déplacer et de vivre en ville.

Le boulevard Lobau

Le boulevard Lobau a été réalisé en 1874 pour desservir les quartiers d'industrie et d'artisanat fonctionnant avec la ligne ferroviaire Saint-Georges et la darse Bonsecours. Les alignements d'arbres sont entièrement supprimés en 1972 au moment de la construction d'un autopont (déconstruit en 1999) au croisement du boulevard et de la rue de Molitor. La rampe d'accès Sud, dans le prolongement du boulevard, a été réalisée entre 1990 et 1994 lors du percement de la rocade Sud (M674).

Avec un flux moyen de 16 000 véhicules/jour au niveau de l'échangeur et de la rocade, le trafic dépasse de loin celui supporté par l'avenue de Strasbourg. La collectivité n'envisage pas d'aménagements cyclables, ceux-ci étant reportés sur la voie verte du canal. Le PLUi préconise une requalification et végétalisation de l'axe et le déploiement d'un maillage secondaire transversal Est-Ouest dédié aux modes actifs, dans une logique d'apaisement, de sécurisation et de lisibilité des parcours.

Le canal, ses ouvrages et ses berges de Nancy à Jarville-la-Malgrange

Le canal de la Marne au Rhin a été réalisé entre 1838 et 1853. L'écluse n°26 du quartier de la Californie à Jarville-la-Malgrange marque l'entrée dans le dernier bief avant la confluence avec la Moselle canalisée. Les darses sont systématiquement situées sur la rive Ouest. Le trafic fluvial et les activités économiques associées ont fonctionné jusque dans les années 1970 avant de décliner.

Certaines portions du canal ont connu des aménagements qualitatifs et de nouvelles activités dans les dernières décennies dans le secteur Meurthe-Canal avec la création de jardins d'eau, l'accueil de bateaux activités sur le port Sainte-Catherine, de plaisanciers et d'une capitainerie au port Saint-Georges, de péniches habitables plus au Nord, et de nouveaux accès aux berges.

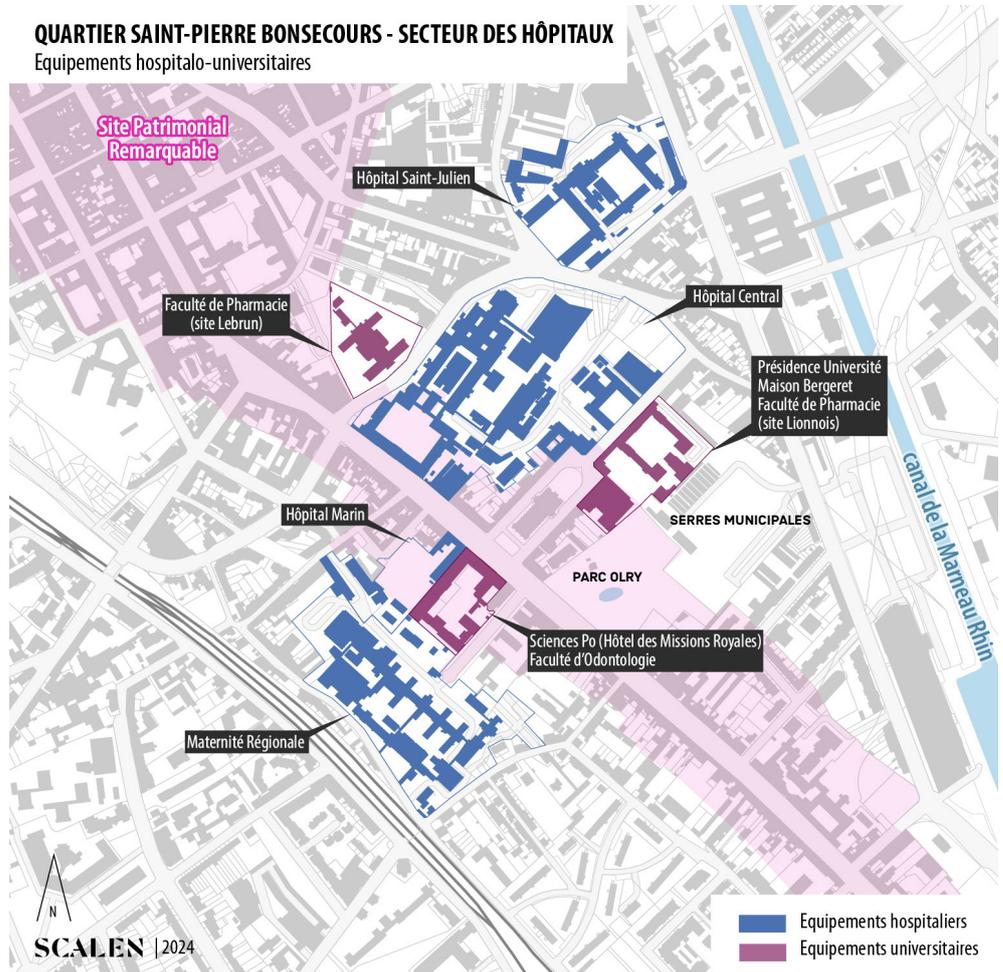
À l'inverse, la section du canal comprise dans le site EUROPAN a jusqu'alors peu bénéficié d'aménagements, en dehors de la création partielle de voies cyclables et piétonnes sur les anciens chemins de halage. Ces derniers restent peu accessibles et visibles en raison des sites d'activités, des dénivelés et des échangeurs routiers.

**COUR D'HONNEUR
DE L'HÔPITAL**
FR-NANCY-SS-P10



SECTEUR DES HÔPITAUX
FR-NANCY-C-M05

QUARTIER SAINT-PIERRE BONSECOURS - SECTEUR DES HÔPITAUX
Equipements hospitalo-universitaires



Ils sont néanmoins assez fréquentés pour les promenades, à pied et à vélo.

Plusieurs ouvrages fluviaux sont inclus dans le périmètre Europan : 3 darses (darse de Bonsecours à Nancy, et la darse de l'ancien port des hauts-fourneaux et la darse de l'écluse n°26 à Jarville-la-Malgrange); 4 franchissements routiers et 2 passerelles piétonnes, toutes deux sur la commune de Jarville-la-Malgrange.

L'ancienne voie ferrée Saint-Georges

L'ancienne voie ferrée Saint-Georges réalisée en 1881 était exclusivement dédiée au trafic de marchandises. Avec des dizaines d'embranchement entre Champigneulle et Houdemont, elle irrigue un grand nombre d'activités industrielles et artisanales, et notamment les abattoirs jusqu'à la fin des années 1990. La ligne est progressivement désaffectée entre 1988 et 1998.

Depuis, plusieurs tronçons sont aménagés en voie verte comme c'est le cas à Jarville. Au niveau du parking Auchan, il ne subsiste plus de trace de cette voie hormis une passerelle. Les anciennes emprises ferroviaires sont majoritairement détenues par les communes, et ponctuellement la SNCF (le pont notamment). Elles sont préservées de toute construction.

LES POLARITÉS URBAINES ET LES ENSEMBLES PATRIMONIAUX

Le quartier Saint-Pierre Bonsecours

Le quartier Saint-Pierre Bonsecours est un ancien quartier de faubourg composant l'interface urbaine historique d'entrée Sud de la ville de Nancy, en continuité de la centralité métropolitaine. Le tissu urbain s'est développé en suivant l'avenue de Strasbourg avant de s'épaissir progressivement sur les arrières de parcelles. La stratification historique est lisible dans la diversité des expressions architecturales et la composition urbaine (places, perspectives, etc.). Un grand nombre de bâtiments et d'ensembles remarquables, certains sont inscrits ou classés, témoignent des évolutions urbaines au gré des époques et des fonctions qui ont façonné l'identité du quartier : patrimoine hospitalier et universitaire, religieux, industriel et artisanal, résidentiel. Le secteur des Hôpitaux constitue un héritage urbain majeur, initié depuis le XIII^e siècle.

Ce quartier n'a pas connu d'aménagements d'envergure depuis plusieurs décennies. Mais il fait l'objet de plusieurs études urbaines et de programmation afin d'anticiper la libération progressive des équipements hospitalo-universitaires, et d'accompagner une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) sur l'ensemble du quartier (voir Focus).

Le secteur des Hôpitaux et de l'Université

Au tournant du 20^e siècle, la construction d'établissements hospitaliers et universitaires fait de ce quartier un pôle intellectuel majeur de Nancy, qui s'étend

FOCUS - REPÈRES HISTORIQUES

La voie historique du faubourg Saint-Pierre s'étend de la porte Saint-Nicolas à l'église Notre-Dame de Bonsecours. Elle se prolonge par la rue de la République à Jarville-la-Malgrange. Son tracé est très ancien, il suit une ligne topographique à distance des anciens marécages de la Meurthe. La vocation hospitalière du quartier date du 13^e siècle, avec la construction d'une léproserie sur l'emplacement de l'actuel Parc Olry et à proximité du ruisseau de Nabécor.

Le faubourg connaît un développement rapide à partir du 18^e siècle après le démantèlement du bastion et la constitution d'un front urbain entre la porte Saint-Nicolas et la chapelle Notre-Dame de Bonsecours. La totalité du front de rue se situe dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) réglementé. Plusieurs bâtiments du 17^e, 18^e, 19^e et 20^e siècles, sont protégés (classés ou inscrits) au titre des Monuments Historiques.

L'avenue de Strasbourg rassemble plusieurs équipements publics métropolitains et communaux (établissements scolaires, universitaires et hospitaliers, parc public, mairie de quartier, églises), des maisons de villes, des immeubles de rapport, ainsi qu'un linéaire commercial diffus.



FR-NANCY-SS-Po6



FR-NANCY-SS-Po8



LE TERRIL ET LES ANCIENS HAUTS-FOURNEAUX DE JARVILLE FR-NANCY-SS-P33

sur une diagonale depuis l'Hôpital Saint-Julien jusqu'aux Hôpitaux Maringer-Villemin-Fournier (aujourd'hui en cours de reconversion).

Le secteur des Hôpitaux et de l'Université présente de vastes unités foncières closes. Des extensions et restructurations successives au cours du 20^e siècle ont consommé progressivement les espaces interstitiels. Aujourd'hui, le secteur porte des enjeux forts en matière de préservation et valorisation patrimoniale, de développement et de renouvellement urbain pour la commune de Nancy et pour la Métropole du Grand Nancy en raison du départ programmé (à l'horizon 2035) des équipements hospitaliers et universitaires. La libération de grandes emprises foncières et immobilières, sur plus de 18 ha et bénéficiant d'une situation privilégiée à proximité du cœur d'agglomération, constitue un potentiel bâti et patrimonial à réinvestir et à valoriser.

La libération de ces équipements sera progressive et a déjà été amorcée depuis quelques années : L'Hôpital Marin, l'Hôpital Saint-Julien et les deux bâtiments de l'ancienne Faculté de pharmacie (site Lebrun et site Lionnois) sont aujourd'hui vacants. L'ancienne Faculté de pharmacie (site Lebrun) doit notamment accueillir prochainement le Ballet de Lorraine et des projets sont à l'étude sur l'Hôpital Saint-Julien.

Jarville et le quartier de la Californie

Le quartier d'habitat social de la Californie a été construit entre 1950 et 1970, sur l'emprise d'anciennes usines sidérurgiques (hauts-fourneaux) et de terrils. Ces usines, associées à un port, ont contribué au développement du territoire durant une cinquantaine d'années avant d'être éteintes entre 1911 et 1921, puis déconstruites. De longues phases de dépollution et un remaniement du lit de la Meurthe ont été nécessaires pour permettre l'urbanisation de ce quartier.

La Californie compte 1800 habitants, soit un cinquième de la population de Jarville. La population est relativement jeune et le taux de pauvreté est élevé (plus de 60 %). Le quartier a bénéficié entre 2004 et 2016 d'un projet de rénovation urbaine porté par la Ville, la Métropole et Meurthe & Moselle Habitat (bailleur), avec l'appui de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). Le projet urbain a consisté en des déconstructions pour ouvrir visuellement le quartier au nord-est, requalifier les aménagements urbains ainsi que les connexions au centre-ville et développer sur le secteur du Pré Jean Fontenier (au Sud) un espace résidentiel pour créer de la mixité sociale via notamment la Foncière Logement.

Selon un bilan à conduire sur les aménagements déjà réalisés, la commune et la Métropole souhaitent poursuivre les transformations notamment en matière de rénovation énergétique, de requalification des espaces publics et de développement des liaisons urbaines et paysagères en lien avec la proximité de la Meurthe, du canal, et du centre-ville de la commune, polarité située sur un itinéraire majeur d'accès au cœur de l'agglomération.

FOCUS - UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN RICHE

La métropole nancéienne dispose d'un patrimoine architectural, urbain et industriel reconnu et singulièrement diversifié, couvrant plusieurs périodes. Le centre historique de Nancy est protégé par un Site Patrimonial Remarquable (SPR) très étendu qui englobe la Ville Vieille de Nancy, la Ville Neuve (17^e siècle) et la Ville de Stanislas (18^e siècle), ainsi qu'une partie du faubourg Saint-Pierre au Sud. À l'intérieur de ce périmètre, un ensemble architectural du 18^e siècle est inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Le SPR intègre plusieurs places et portes historiques de la ville, dont la place des Vosges incluse dans le périmètre Européen.

Le site de réflexion Européen comprend une partie du SPR et porte donc de forts enjeux patrimoniaux. La ville est également le siège de l'École de Nancy, fer de lance de l'Art Nouveau en France, avec plusieurs joyaux d'architecture et d'arts décoratifs et industriels. Ville de naissance de Jean Prouvé, Nancy est également un territoire d'innovation architecturale avec un grand nombre de réalisations contemporaines : l'école nationale d'architecture (Livio Vacchini, 1996), L'Autre Canal (Périphériques, 2007), Quai Ouest (Anne Démians, 2014), etc. Le site Européen est par ailleurs marqué par trois édifices classés «Architecture contemporaine remarquable» dont la tour Marcel Brot (Louis Fleck, 1966), également lauréate de l'équerre d'argent en 1970.



TOUR MARCEL BROT À L'ARRIÈRE PLAN FR-NANCY-PS2-P05



ÉGLISE SAINT-PIERRE, RUE LIONNOIS
FR-NANCY-SS-P05



MAISON BERGERET (1903)
FR-NANCY-SS-P19

LES DOCUMENTS D'URBANISME

Le Plan Métropolitain des Mobilités

La métropole du Grand Nancy a adopté un Plan Métropolitain des Mobilités (P2M) qui fixe la stratégie du plan de déplacement à l'horizon 2035 avec un déploiement progressif. Plusieurs aménagements sont d'ors et déjà réalisés et d'autres sont à venir. Le site EUROPAN est notamment concerné par deux projets structurants :

- Une ligne métropolitaine de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny / Strasbourg et la rue de la République.
- Le développement du réseau cyclable avec la réalisation de : deux voies vertes sur les berges du canal pour les deux communes (achèvement en 2026) ; une voie verte entre le canal et le Sillon du Fonteno à Jarville-la-Malgrange (achèvement en 2026) ; un maillage de voies cyclables à plus long terme (2035) dans l'axe Nord-Sud (avenue De Lattre de Tassigny / Strasbourg et rue de la République) et des transversales Est-Ouest : rues de Nabécor, Gauvain et Bonsecours à Nancy, avenue de la Malgrange et rue du Maréchal Foch à Jarville.

Le PLUI - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Dans le cadre du PLUi-HD de la métropole du Grand Nancy, le quartier Saint-Pierre Bonsecours est concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation territoriale, autour des objectifs suivants :

- Construire une nouvelle identité en valorisant le patrimoine architectural et en lui conférant de nouvelles fonctions mixtes,
- Créer de nouvelles accroches urbaines et paysagères, désenclaver le site et le réinscrire dans son contexte proche, notamment le cœur d'agglomération et le canal,
- Requalifier les axes structurants d'entrée de ville,
- Maintenir et renforcer les polarités commerciales de proximité,
- Apaiser le quartier et développer l'armature urbaine dédiée aux modes actifs,
- Renforcer l'armature paysagère en favorisant la désimperméabilisation et la renaturation.

Le développement de la trame verte et de nouvelles liaisons piétonnes et paysagères

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) font apparaître plusieurs voies vertes traversantes au sein du tissu urbain constitué permettant de constituer une armature verte et piétonne lisible et reconnecter le faubourg et quartiers de Nancy et Jarville à l'épine dorsale du canal, supports de voies vertes structurantes à l'échelle métropolitaine. Le périmètre European est ainsi concerné par plusieurs nouvelles traversées piétonnes et paysagères à traiter, souvent associées à des actions de renaturation (voir sites de projet), pour explorer le thème des seuils et des liaisons.



SITE DE PROJET 1 FR-NANCY-PS1-APo2 © Métropole du Grand Nancy

FOCUS

UNE HISTOIRE ET UNE CULTURE HORTICOLES ANCIENNES TOUJOURS ANCRÉES DANS LES PRATIQUES

La tradition horticole à Nancy est ancienne. Dès le 19^e siècle, un jardin botanique et une grande école de botanique sont créés. Les premières serres municipales sont également implantées à la même période en deux endroits de la commune : le Parc de la Pépinière (actuelle roseraie) et le jardin Sauveget (disparu). Le second site pose problème car régulièrement endommagé par les inondations de la Meurthe. Au début des années 1920, il est décidé de regrouper ces deux sites sur un terrain communal situé au 106 boulevard Lobau. Ce site correspond à l'ensemble du parc Olry actuel, des serres et du parking. Il comprend à l'origine un vaste jardin particulier appartenant à M. Achille Olry, qui accepte de le léguer à la Ville de Nancy à condition qu'il devienne un parc public. En 1924, le jardin est donc découpé en deux pour créer le parc Olry au 83 avenue de Strasbourg et les serres municipales au 106 boulevard Lobau. Les deux espaces ainsi constitués évoluent selon une composition paysagère, une organisation fonctionnelle et une gestion différente. Mais ils entretiennent depuis leur création une certaine porosité et contribuent chacun à l'expression commune d'un savoir-faire botanique. Pièces maîtresses de l'armature paysagère du quartier, aux côtés des jardins et cœurs d'îlots résidentiels privés, le parc Olry et la quasi-totalité du site des serres municipales, forment un unique site naturel inscrit depuis 1947 dans le Code de l'environnement

SITES DE PROJET

SITE 1 : AUTOUR DES SERRES MUNICIPALES

SITUATION ET PROBLÉMATIQUES

Le site rassemble plusieurs entités à relier, faire dialoguer et reconnecter à leur environnement : le parc et le parking Olry, les serres municipales, le boulevard Lobau, la rue Lionnois et le secteur du centre hospitalier universitaire.

Le Parc Olry est l'un des principaux espaces verts publics du quartier Saint-Pierre Bonsecours. Ouvert au public depuis 1924, il présente une grande valeur historique, patrimoniale et végétale*. Il présente une façade principale et un portail monumental du 18^e siècle sur l'avenue de Strasbourg et dispose de 2 accès complémentaires : une liaison publique confidentielle donnant sur le parking Olry et un accès technique depuis les serres municipales. En dépit de sa qualité et de sa dimension, le parc Olry est relativement enclavé et entretient peu de relations avec son environnement proche du fait qu'il n'est pas traversé ni traversant.

Les serres municipales sont un site de production de plantes et fleurs à destination des espaces verts de la ville de Nancy. Le fleurissement et l'embellissement de la Ville représente une production comprise entre 150 et 300 000 végétaux par an. Une grande partie des métiers et des savoir-faire liés à l'horticulture sont représentés ainsi que plusieurs ateliers d'activités apparentés : menuiserie, ferronnerie, entretien d'aires de jeux, conception de matériels de décoration.

Le site accueille une quarantaine d'employés et comprend des locaux d'accueil des équipes d'entretien des espaces verts, un rucher, des ateliers pour les scolaires et pour les adultes. L'équipe municipale contribue à la formation d'apprentis et entretient des partenariats avec des écoles d'horticulture, AgroParisTech et le jardin botanique Jean-Marie Pelt à Villers-lès-Nancy. On y trouve encore une collection de plantes tropicales, transférées en 1934 du jardin botanique. Le site est raccordé à un réseau de chauffage urbain pour tempérer certaines serres.

Le Parking Olry est un parc de stationnement public et gratuit de 173 places. Il a été aménagé sur une partie du site originel des serres municipales. Accessible depuis le boulevard Lobau par une entrée commune aux serres, il dispose également d'un accès piéton par le parc Olry. Situé non loin du parking privé Auchan, il est utilisé par les employés et les habitants du secteur. Toutefois, les besoins en stationnement et la qualité paysagère du site posent la question du maintien de ce parking à terme.

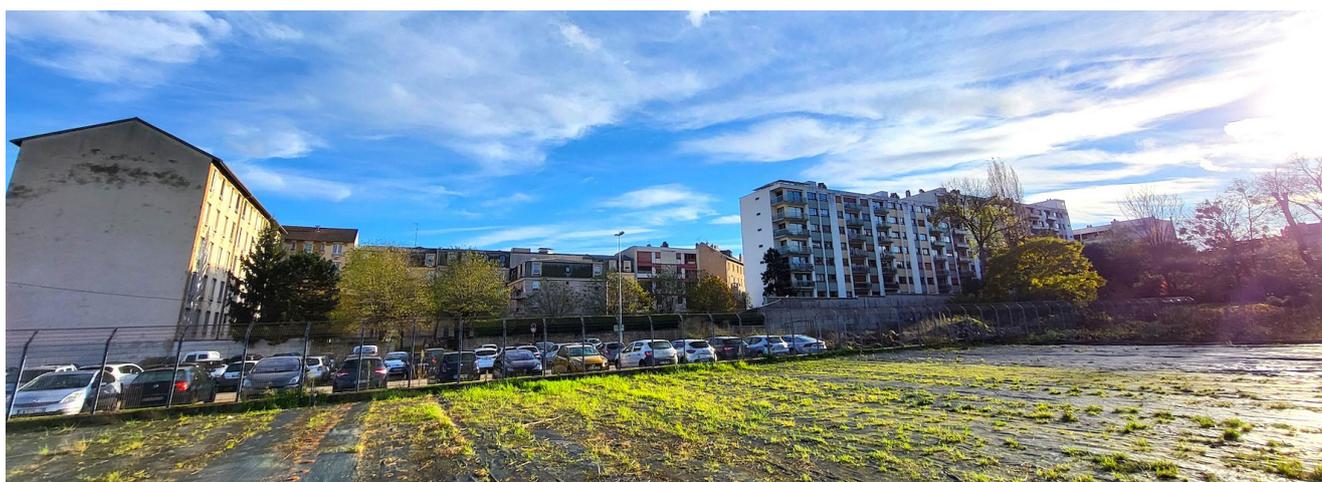
Le ruisseau Nabécor, affluent de la Meurthe, est enterré sous la ville et traverse notamment le site du Parc Olry, des serres municipales et le secteur Nord d'Auchan.

La rue Lionnois et l'interface avec le secteur des hôpitaux : le site de projet est bordé au nord par plusieurs édifices adressés sur la rue Lionnois : l'ancienne faculté de pharmacie (bâtiment vacant), la Maison Bergeret (Maison Art Nouveau classée

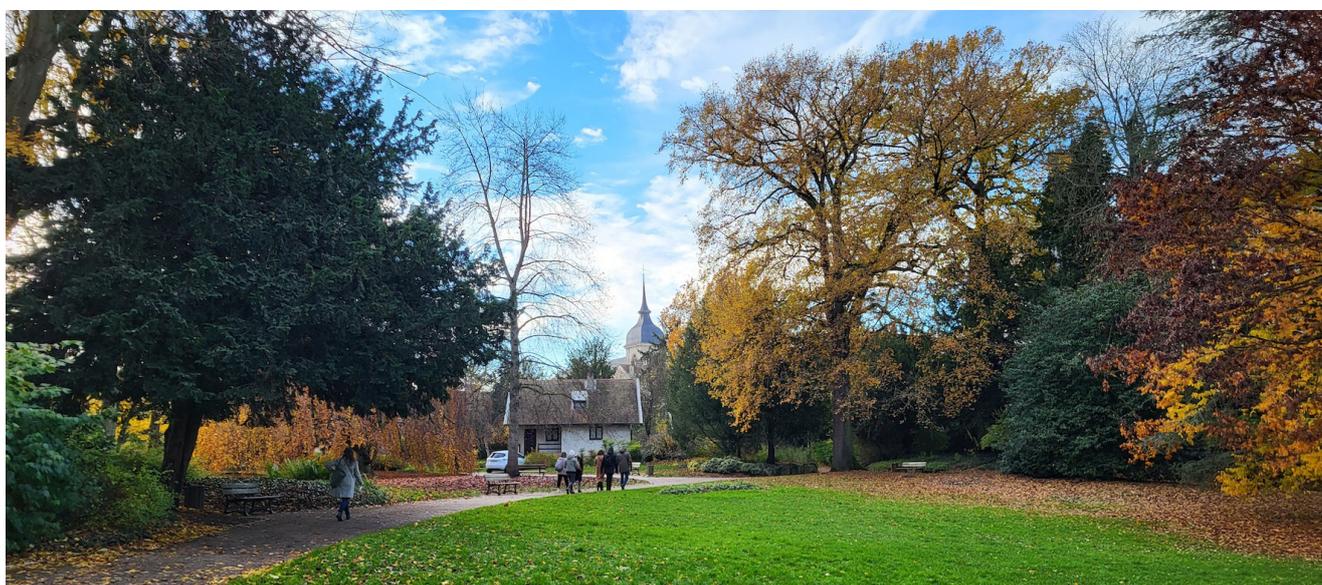
* Le patrimoine arboré est diversifié avec des sujets exceptionnels : platanes, hêtres, chênes, ifs, châtaigniers, ginkgo biloba, savonnier, robiniers, etc. Un petit étang, une aire de jeux, un kiosque, et une diversité d'espaces de promenade et de détente complètent les aménités du parc.



SERRRES MUNICIPALES ET BÂTI SUR LE BOULEVARD LOBAU FR-NANCY-PS1-P13



PARKING OLRYS FR-NANCY-PS1-P10



PARC OLRYS FR-NANCY-PS1-P32

Monuments Historiques depuis 1996) et la Présidence de l'Université.

Ces trois ensembles bâtis forment un tènement fermé ne permettant pas de connexion au secteur des Hôpitaux. Une ouverture pourrait être étudiée entre la Maison Bergeret et la Présidence de l'Université, en concertation avec l'Université.

Maillage paysager et création d'une traversée verte de l'avenue au canal : un re-maillage du quartier est souhaité afin de retrouver de la perméabilité dans ces grandes emprises foncières closes, de renforcer l'armature paysagère et écologique, de liaisons et continuités qualitatives et sécurisées pour les modes actifs, de mise en réseau des espaces publics, de valorisation du patrimoine paysager du quartier.

ORIENTATIONS

Projet des serres municipales : la Ville de Nancy souhaite valoriser le site des serres municipales dans le cadre d'un projet urbain, écologique, éducatif et social. Il s'agit de valoriser un lieu de production et d'activités horticoles et de l'ouvrir aux visiteurs. Aujourd'hui, le projet n'est pas arrêté et est en cours de définition à la Ville de Nancy qui est accompagnée pour cela par un prestataire.

- Pérenniser et moderniser un lieu de production horticole dans la ville,
- Valoriser les savoir-faire et l'expertise des jardiniers,
- Ouvrir le site aux visiteurs et au public dans le cadre de visites libres ou organisées,
- Ouvrir le site et le faire dialoguer avec son environnement, améliorer sa visibilité et ses accès,
- Créer un lieu de rencontre autour de l'économie circulaire et du végétal,
- Favoriser le lien social pour les habitants et proposer des animations/événements à destination des écoles.

OPPORTUNITÉS OPÉRATIONNELLES

- **Une parcelle en friche à réoccuper :** en 2023, la ville de Nancy a mené une étude sur une parcelle en friche située entre le parking et le parc Olry, en vue d'une possible cession pour la construction d'une opération d'habitat. En dehors de cette emprise, l'habitat n'est pas souhaité sur le site.
- **Projet de jardin partagé :** dans le cadre du budget participatif de la ville de Nancy, les habitants ont voté pour la création d'un jardin partagé sur le site des serres en 2025, avec une gestion partagée entre les habitants du quartier et les services municipaux. Ce jardin sera complété d'un verger nourricier en lien avec le rucher existant.
- **Le bâti des serres en front sur le boulevard Lobau :** le devenir des bâtiments appartenant aux serres municipales sur le front urbain du boulevard Lobau peut être interrogé dans la perspective du projet de valorisation du site des serres, de son ouverture vers le canal et de sa visibilité. Les services présents dans ces locaux devront être relocalisés sur le site.



SITE DE PROJET 2 FR-NANCY-PS2-APO2 © Métropole du Grand Nancy



PARKING DU CENTRE COMMERCIAL ET FRONT DU BOULEVARD LOBEAU FR-NANCY-PS2-PO7

SITE 2 - LE LONG DU CANAL ET DU BOULEVARD LOBAU

SITUATION ET PROBLÉMATIQUES

Zone d'interface entre l'avenue historique du faubourg et le canal, le site de projet est historiquement marqué par les infrastructures dessinant un paysage urbain d'entrée de ville routière entre les bretelles de la rocade et l'axe rectiligne du boulevard Lobau. Le site d'intervention proposé au concours s'étend sur la **rive Ouest du canal**, autour de l'ancienne darse Bonsecours.

De **grandes emprises imperméabilisées** dépourvues de liaisons paysagères et urbaines qualitatives mettent le canal à distance. De l'aval (Nancy) vers l'amont (Jarville), il comprend une parcelle inoccupée en friche, un garage Norauto, une station-essence, le parking Auchan, le centre commercial et sa galerie marchande, une grande enseigne de restauration rapide, une plateforme logistique désaffectée de la Poste, le gymnase du lycée Jean Prouvé (à part car équipement sportif en activités), représentant un ensemble d'opportunités foncières sur le linéaire du canal.

Au nord, une **passerelle ferroviaire** rappelle l'existence de l'ancienne voie ferrée Saint-Georges. La berge ouest du canal est accessible et aménagée mais ses abords apparaissent comme des délaissés : arrières de sites d'activités, bordures closes de parkings privés.

C'est tout un paysage urbain qu'il s'agit aujourd'hui de repenser pour redonner une qualité d'ambiance et de paysage à ces espaces tout en prévoyant des développements futurs. La transformation de cette pièce urbaine doit être pensée en cohérence avec les aménagements réalisés au nord à Nancy (quartier des Rives de Meurthe) et à Jarville-la-Malgrange au Sud.

Du point de vue foncier, les enseignes commerciales sont propriétaires des deux tiers de la surface : Auchan France, et Ceetrus France (Norauto et une partie de la galerie marchande). La Ville de Nancy et l'État demeurent propriétaires d'un tiers du site : la propriété publique correspond aux parcelles de l'emprise de l'ancienne voie ferrée Saint-Georges dont le tracé a été complètement effacé sous l'asphalte des parkings. Cette ancienne voie ferrée longe le canal depuis la passerelle ferroviaire au Nord du site jusqu'à Jarville-la-Malgrange où elle réapparaît en **voie verte**.

Sur ce site, la collectivité n'envisage pas une opération urbaine de type ZAC et n'attend pas du concours un plan d'aménagement urbain avec de nouveaux volumes bâtis. Il s'agit plutôt de **concevoir une stratégie de paysage dans le temps**, permettant de modifier les accessibilités, de redonner des usages et une visibilité au canal, de révéler et renforcer des atouts paysagers, de travailler avec les acteurs privés.

**VUE SUR LE CENTRE
COMMERCIAL**

FR-NANCY-PS2-Po1



**BERGE ET VOIE VERTE DU
CANAL**

FR-NANCY-PS2-Po8



**VUE SUR LA DARSE
BONSECOURS ET LA TOUR
MARCEL BROT**

FR-NANCY-PS2-Po4



**FOCUS - LE CANAL PEUT-IL RETROUVER UNE FONCTION LOGISTIQUE ?
QUELLE COHABITATION AVEC D'AUTRES UTILISATIONS DE LA VOIE D'EAU ?**

L'élaboration du Schéma logistique territorial a conduit la métropole nancéienne, en partenariat avec Voies Navigables de France, à étudier les conditions de développement du fret fluvial à Nancy associé au transport par vélo-cargo en cœur d'agglomération. Cette hypothèse de valorisation de la voie d'eau pour la logistique fluviale s'est portée notamment sur la darse Bonsecours pour plusieurs raisons : la présence de sites d'activités, un futur projet de Marché d'Intérêt Local (MIL) sur le secteur Marcel Brot sur la rive Est du canal, ainsi que la bonne connexion du secteur au réseau de transport routier et aux voies vertes.

Parallèlement une étude menée sur la darse Bonsecours révèle un envasement important et des sédiments hautement pollués par les anciennes activités de port industriel et une cimenterie toujours en activité. Il sera nécessaire de la dépolluer et de la draguer pour y développer de nouvelles activités. Ces opérations sont très coûteuses. Le projet d'activité logistique sur cette darse reste pertinent mais envisagé à moyen ou long terme en raison des moyens importants à mobiliser.

Le projet de logistique fluviale n'est pas le sujet central du concours European, d'autant que le périmètre de projet se concentre sur la rive urbaine et non pas la rive industrielle. Cependant la réactivation de fonctions économiques ou récréatives du canal méritent d'être posées. Il s'agit d'anticiper l'accessibilité au plan d'eau en fonction des usages qui lui seront associés (tourisme fluvial, plaisanciers, navette fluviale, bateaux-logements, etc.)

ORIENTATIONS

- Révéler et traiter les enjeux de reconnexion de la ville à l'eau : vues, paysage, accessibilité, activités et usages, ...
- Reconstituer une trame verte et bleue tout en permettant le maintien d'activités ou d'autres programmes,
- Formaliser les traversées vertes, les continuités écologiques et les continuités d'usages schématisées dans le PLUi
- Imaginer le futur urbain de ce site et le déploiement d'une «ville du canal» avec une mixité d'usages associant la nature, les activités, l'habitat, les services et les commerces,
- Adapter le site à toutes les mobilités et traiter la transition entre l'infrastructure autoroutière et le boulevard Lobau,
- Anticiper la réactivation possible de fonctions économiques ou récréatives sur le canal (la darse n'est plus exploitée depuis plusieurs années et n'accueille plus de bateaux).

OPPORTUNITÉS OPÉRATIONNELLES

- **Projet de parking silo** : la Métropole du Grand Nancy envisage la construction d'un parking en ouvrage de 400 places sur une emprise de cinq parcelles en friche située au Nord de Norauto et du parking Auchan, afin de répondre en partie aux besoins en stationnement du quartier. Ce parking serait réalisé sur un rez-de-chaussée actif accueillant des commerces et des services aux habitants. Le projet est inscrit dans le Plan Métropolitain des Mobilités à l'horizon 2026. Cet équipement pourrait jouer à terme un rôle de parking-relais avec une interconnexion efficace au réseau de transport en commun. Les parcelles sont actuellement propriété de la société Auchan Hypermarché.
- **L'ancienne plateforme logistique de la Poste** : en limite Sud du site de projet et en contrebas de la bretelle reliant la rocade au boulevard Lobau, une ancienne plateforme de la Poste est désaffectée et proposée à la vente. Le site est très bien situé, à proximité de l'échangeur routier et de l'avenue de Strasbourg. La collectivité souhaite une reconversion qualitative du site avec la conservation et la réutilisation du bâti existant.
- **L'adaptation du centre commercial** : l'évolution des pratiques de consommation et les enjeux d'intensification urbaine invitent à repenser le modèle des hypermarchés en milieu urbain dense. La présence de Auchan Nancy Lobau présente l'opportunité d'entrer en dialogue avec les opérateurs privés en vue d'expérimenter une transformation et une adaptation de l'équipement commercial et de son parking pour organiser la transition d'un modèle périphérique à un modèle intégré.



SITE DE PROJET 3 - AUTOUR DU CANAL À JARVILLE FR-NANCY-PS3-AP02 © Métropole du Grand Nancy



VUE SUR LE CANAL FR-NANCY-PS3-P29



VUE SUR LE CANAL FR-NANCY-PS3-P20

SITE 3 - AUTOUR DU CANAL À JARVILLE

SITUATION ET PROBLÉMATIQUES

Le site de projet interroge directement le rapport entre la ville et le canal, dans une situation particulière de vis-à-vis entre **deux ensembles urbains** : le tissu urbain ancien, qui s'organise en lanières orientées vers le front urbain de la rue de la République ; le grand ensemble de la Californie, qui s'organise sur le modèle du plan libre, greffé au réseau d'infrastructures aménagées à la même période.

Entre les deux, le canal demeure un **témoin majeur d'un passé industriel révolu et invisibilisé**. Le canal de la Marne au Rhin offre des espaces de promenade mais n'est pas vécu par la population comme un lieu de vie et un espace de lien, à l'exception des trois passerelles. Le canal est ainsi vécu négativement par les habitants de la Californie et symbolise une rupture urbaine et sociale.

L'ensemble du réseau hydrographique (le canal, la Meurthe, les anciens ruisseaux) apparaît pourtant comme un élément structurant et porteur de projets, de désenclavement des quartiers, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie. L'ambition de la commune est ainsi de **se retourner vers le canal à la fois depuis la Californie et depuis le centre-ville**. La stratégie consiste à repérer des emprises foncières disponibles ou mutables (renouvellement ou reconversion) pour développer des projets de mixité fonctionnelle, sociale et intergénérationnelle, renforcer l'armature paysagère et écologique, déployer des liaisons dédiées aux modes actifs, valoriser l'infrastructure fluviale par le développement d'une programmation de loisirs et la création de nouveaux espaces publics.

Le patrimoine fluvial à valoriser ou réactiver par de nouveaux usages est composé de l'écluse n°26 et deux darses qui ne sont plus exploitées, liées à l'ancien port des hauts-fourneaux et des terrils autrefois situés sur la rive de la Californie.

- **L'écluse** : l'écluse de Jarville (n°26 et 26bis) est l'une des 178 écluses du canal de la Marne-au-Rhin (1846-1853). Elle a été modernisée et doublée en 1930 pour répondre à l'augmentation du trafic dû aux usines chimiques de la vallée.
- **La darse aval (nord)** : la darse aval, bordée par un parcellaire privé, n'est pas accessible actuellement. L'accueil d'activités (plaisance ou loisirs) nécessiterait la réalisation d'aménagements complémentaires à la réalisation d'une portion de voie verte prévue le long de cette darse en 2026 dans le cadre du Plan Métropolitain des Mobilités.
- **La darse amont (sud)** : la darse directement liée à l'ouvrage éclusier bénéficie d'une accessibilité publique sur les deux berges du canal, et se prêterait plus facilement à une réutilisation. La commune souhaite mettre en valeur le plan d'eau en lien avec le projet du Quai de l'écluse en autorisant le mouillage d'un ou plusieurs bateaux activités.*

* Dans ce cas, un dragage, une analyse de sédiments et de pollutions, des études et des travaux d'aménagement des berges devront être réalisés avec la contribution de VNF (Voies Navigables de France) partenaire de la collectivité et de la démarche Européenne.

FOCUS

DEUX PROJETS DE LOGEMENTS EN VOIE DE RÉALISATION : LE QUAI DE L'ÉCLUSE ET L'ÎLOT DE LA MAIRIE

En 2024, la commune de Jarville-la-Malgrange a annoncé l'engagement de **deux opérations de renouvellement urbain en cœur de ville** au contact du canal. Ces projets immobiliers traduisent une volonté de transformation et de qualité urbaine pour repenser l'attractivité du cœur de ville en valorisant **les caractéristiques de « ville verte » et « ville d'eau »** de la commune. Le **premier projet du quai de l'écluse** se développe au droit de la darse principale de Jarville sur un ensemble de parcelles anciennement occupées par des immeubles désaffectés ou en friche. Il comprend 110 logements sur un rez-de-chaussée dédié au stationnement et 700 m² de commerces ou services aux habitants. Le programme comprend une majorité de logements en accession libre, une résidence sociale seniors ainsi qu'une résidence autonomie pour les personnes atteintes de trisomie. Le groupe d'immeubles se déploie en gradin pour offrir des terrasses et des vues sur le canal. Le programme de construction s'étendra de 2025 à 2028 sous la maîtrise d'ouvrage de VIVEST. La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement EXP Architectes - Sempervirens - EKER - Iris Conseil. Le **second projet** se situe à l'arrière de l'hôtel de ville. Il comprend la reconstruction d'une résidence de 25 logements et l'aménagement d'un parc urbain dont la réalisation est envisagée à partir de 2025.

PROJET QUAI DE L'ÉCLUSE

FR-NANCY-PS3-M04

© EXP arch. - Sempervirens -

IRIS conseil - EKER



FOCUS - LES VOIES VERTES ET LES PROMENADES DE JARVILLE

Afin de renforcer son caractère de ville d'eau et ville verte, la commune de Jarville-la Malgrange déploie un réseau de liaisons douces pour mettre en lien les espaces verts et les équipements publics. Cette trame s'appuie sur trois voies vertes principales :

- La première relie le canal à la gare de Jarville en suivant le tracé de l'ancienne voie ferrée,
- La seconde s'inscrit dans le corridor écologique du Fonteno, le long du ruisseau qui coule à ciel ouvert jusqu'à la rue du Moulin avant de disparaître sous la voie ferrée et le canal pour réapparaître rue Gabriel Fauré dans le quartier de la Californie, où il rejoint la prairie de la Meurthe,
- La troisième emprunte la berge Est du canal et irrigue le quartier de la Californie avec des enjeux de déminéralisation de certains espaces publics.

Ces trois coulées vertes contribuent à relier et renforcer les centralités existantes et à venir, notamment des projets de parcs publics associés à des opérations d'habitat et de renouvellement urbain (quai de l'écluse, îlot de l'Hôtel de Ville). Elles s'inscrivent plus largement dans «les promenades de Jarville», un réseau d'itinéraires de découverte, associées à un plan de végétalisation et d'inclusion de la nature en ville.

ORIENTATIONS

- Déployer une stratégie paysagère et une programmation d'usages pour faire vivre le canal comme un vecteur de dynamiques sociales et urbaines, créer des ouvertures paysagères et visuelles et faire dialoguer les deux rives,
- Révéler les potentiels d'usage des berges et des plans d'eau, valoriser le patrimoine fluvial,
- Repérer des opportunités d'adaptation ou de transformation du patrimoine bâti pour permettre le retournement de la ville vers le canal.
- Intégrer les opérations engagées dans le périmètre European : Quai de l'écluse et îlot de l'hôtel de ville (voir focus «Deux projets de logements en cours de réalisation»).

OPPORTUNITÉS OPÉRATIONNELLES

Au-delà d'une stratégie de paysage et d'espaces publics sur tout le linéaire de la voie d'eau, deux opportunités opérationnelles sont identifiées :

- **Centre ancien - rue de la République et berges du canal - îlot PAPAG :** un ensemble bâti adressé sur la rue de la République est concerné par un « périmètre d'attente »*. Il s'agit de bâti majoritairement ancien, à vocation résidentielle avec un rez-de-chaussée commercial, souvent vacant. Le classement en périmètre d'attente vise à préparer une recomposition qualitative du front urbain et des abords du canal, entre le projet du Quai de l'Ecluse et l'îlot de l'Hôtel de ville. La commune envisage également l'aménagement d'un parc urbain et d'une liaison paysagère entre la rue de la République et le canal, dans la continuité de la voie verte du Fonteno située plus à l'Ouest.
- **Le quartier de la Californie et l'Espace Françoise Chemardin :** le quartier a connu plusieurs opérations de renouvellement urbain, de requalification d'espaces publics, avec la création de jardins communaux qui fonctionnent bien aujourd'hui. La réalisation de nouveaux logements, et demain d'une maison de Santé, apporte une diversification visible des formes bâties le long de l'axe principal et du canal. Toutefois le quartier continue de tourner le dos à la voie d'eau et le seul équipement au contact de la berge demeure peu fréquenté : l'Espace Chemardin présente des signes de vétusté et n'est plus vraiment adaptée aux besoins. Les équipes European sont invitées à réfléchir au devenir de cet espace proche de l'écluse.

* Périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG) dans le PLUi-HD de la métropole arrêté en septembre 2024.



SITE DE PROJET 4 - SUR LE TRACÉ DE L'ANCIEN RUISSEAU DU MOULIN FR-NANCY-PS04-AP02 © Métropole du Grand Nancy



VUE VERS LA PASSERELLE DEPUIS LA RUE MARIE MARVINGT FR-NANCY-PS4-AP01



VUE SUR LA RUE DE LA RÉPUBLIQUE FR-NANCY-PS4-PO9

SITE 4 - SUR LE TRACÉ DE L'ANCIEN RUISSEAU DU MOULIN

SITUATION ET PROBLÉMATIQUES

La délimitation du site de projet met en exergue un secteur d'**interfaces urbaines et paysagères** dans quatre directions.

Du Sud vers le Nord, cette séquence de la rue de la République constitue **une entrée de ville et un seuil urbain**, un espace de transition entre le tissu d'activité de la ZA Gabriel Fauré et les premiers fronts bâtis continus. Le passage devant l'église du Sacré Cœur de Jarville-la-Malgrange marque singulièrement l'entrée dans le centre ancien de Jarville : son clocher en coupole, surmonté d'une statue, est directement inspiré du Sacré Cœur de Montmartre.

D'Ouest en Est, le site de projet permet de valoriser une transversale urbaine depuis le talus de la voie ferrée jusqu'aux espaces naturels de la Meurthe, en traversant plusieurs ensembles bâtis et paysagers caractéristiques de la commune. Ce site de projet présente ainsi un caractère démonstrateur à l'échelle de la commune et de l'ensemble du site de réflexion European **autour du thème des seuils et des liaisons et de la relation entre la Ville, le canal et les rives de la Meurthe**.

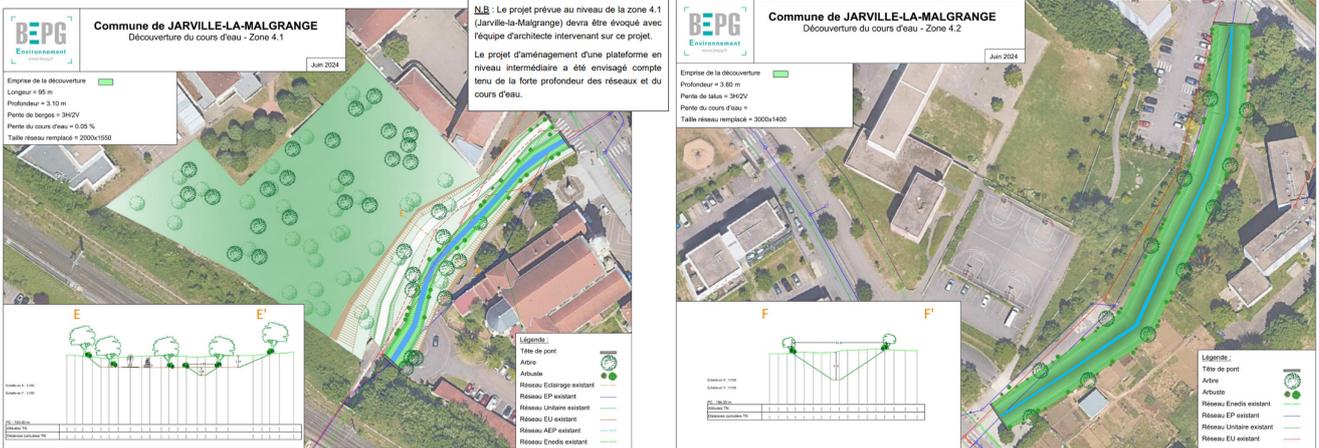
La rue de Renémont, perpendiculaire à l'axe du faubourg historique, suit le tracé de **l'ancien ruisseau du Moulin, qui a été enfoui**, après la réalisation du talus de la voie ferrée et au cours des périodes successives d'urbanisation succédant aux premières implantations industrielles qui ont bouleversées le socle naturel.

ORIENTATIONS

- Transformer la rue du Renémont et créer une liaison verte et paysagère, reliant le centre ancien, les berges du canal, le quartier moderne et contemporain de la Californie, les terrains de sport et les espaces naturels des rives de Meurthe,
- Restaurer une continuité écologique et réintroduire la présence de l'eau en cœur de ville avec la mise à jour du ruisseau du Moulin, contribuant à rétablir un corridor écologique entre le sillon du Fonteno (de l'autre côté de la voie ferrée) et la prairie inondable de la Meurthe.
- Participer à la requalification d'un îlot urbain dégradé et recréer des espaces publics verts,
- Prolonger et relier des espaces publics récemment aménagés,
- Réconcilier la ville avec son socle naturel et l'hydrographie originelle, intégrer les enjeux climatiques et les risques naturels (site inondable) dans l'aménagement urbain et les formes bâties

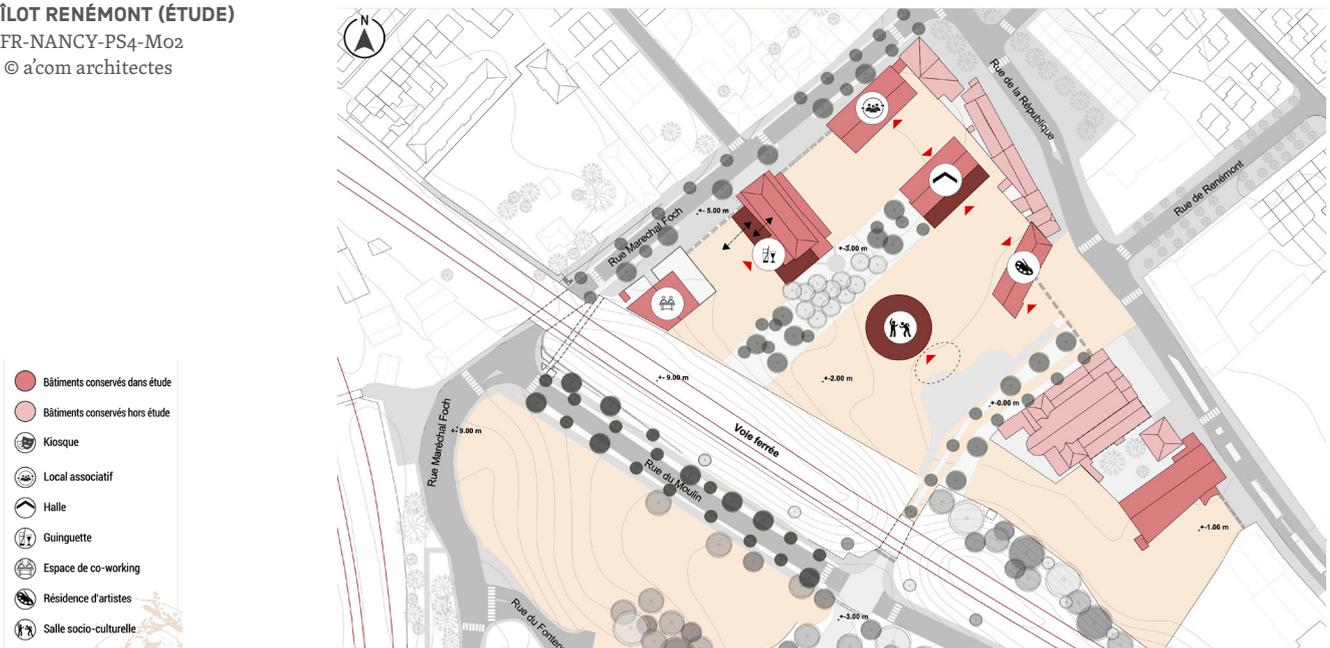


VUE SUR L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR FR-NANCY-PS4-Po8



RENATURATION DU RUISSEAU DU MOULIN (ÉTUDE) FR-NANCY-PS4-Mo3-04 © BEPG

ÎLOT RENÉMONT (ÉTUDE)
FR-NANCY-PS4-Mo2
© a'com architectes



OPPORTUNITÉS OPÉRATIONNELLES

Le concours Europan est l'occasion de dessiner et donner corps à des procédures et des études engagées sur ce périmètre par la commune de Jarville-la-Malgrange, offrant plusieurs opportunités d'aménagement d'espaces publics pour les suites du concours :

La re-découverte et la renaturation du ruisseau du Moulin :

Le projet actuellement étudié par la Ville et la Métropole vise à accompagner la renaturation et la restauration d'une continuité écologique sur le tracé de l'ancien ruisseau.

- Une étude technique préalable, pilotée par la Métropole du Grand Nancy, est en cours de réalisation par BEPG (Bureau d'Étude Eau Environnement, Pédologie et Géologie), au stade de l'Avant-Projet. Elle permet d'apprécier les conditions de réalisation techniques et les coûts importants de travaux à engager.
- Le désenfouissement du cours d'eau est ambitieux compte tenu de son passage en cœur de ville. Il est possible sur deux portions discontinues : une section de la rue de Renémont comprise entre la rue de la République et la voie ferrée ; une parcelle en bande dans le quartier de la Californie, entre les rues Marie Marvingt et Gabriel Fauré. Un projet d'espace public est à dessiner pour relier et accompagner ces projets.

La restructuration de l'îlot Renémont - Maréchal Foch :

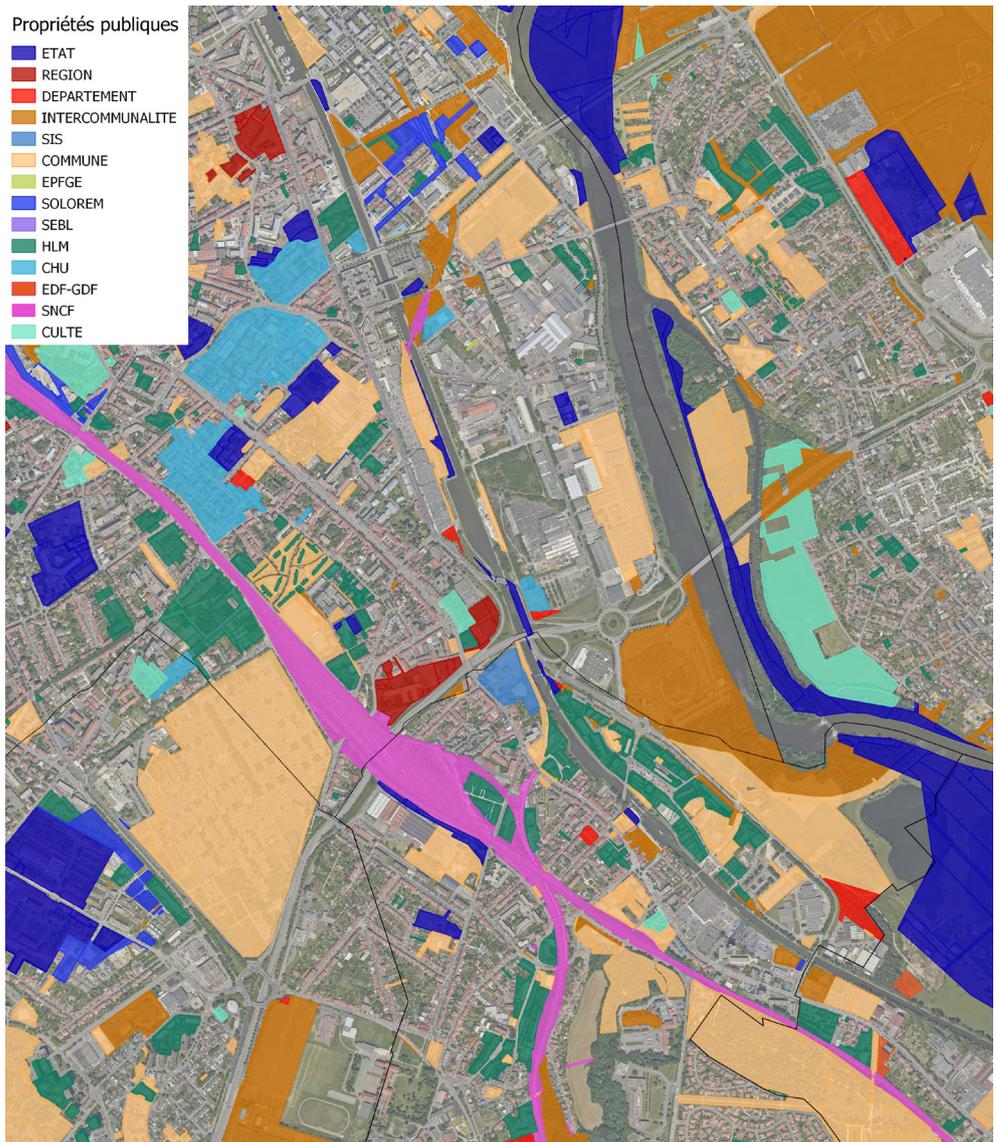
Cet îlot adossé à la voie ferrée est repéré par la commune depuis plusieurs années pour mener un projet de restructuration globale, du fait d'un bâti inoccupé ou fortement dégradé, dans un secteur soumis au risque d'inondation.

- Des acquisitions foncières ont été engagées et se poursuivent.
- La mutation de l'îlot a commencé avec la relocalisation et la rénovation de deux équipements communaux : la salle des fêtes "le Kiosque" et l'Espace communal qui accueille des services municipaux.
- La commune souhaite poursuivre la transformation de l'îlot afin d'y développer un Quartier Culturel et Créatif, en partenariat avec les acteurs associatifs et économiques, autour d'un parc urbain s'ouvrant sur la rue de Renémont rendue entièrement piétonne à terme.
- Dans ce cadre, l'école Erckmann-Chatrion située entre les rues de Renémont et du Maréchal Foch sera libérée à moyen terme après la construction d'une École Nouvelle Génération sur la rue du Moulin. Le devenir et la réoccupation de ce bâtiment scolaire ne sont pas déterminés.

BERGES DU CANAL
FR-NANCY-PS2-P11



PLAN FONCIER
FR-NANCY-PS2-P11



LA PRÉFIGURATION DES SUITES DU CONCOURS

VERS UN PROJET-PROCESSUS

PLAN STRATÉGIQUE MÉTROPOLITAIN VERSUS PROJETS D'AMÉNAGEMENT LOCALISÉS

Les besoins de la collectivité portent bien sur les deux échelles du site de réflexion et des sites de projet. À l'échelle du périmètre rouge, la vision d'ensemble sera portée par la Métropole du Grand Nancy pour une vision stratégique autour des sujets de niveau métropolitain (développement économique, schéma de mobilités à long terme, grands équipements et fonctions métropolitaines...). À l'échelle des sites de projet pressentis, plusieurs opérations délimitées pourront être portées par la Ville de Nancy ou la Ville de Jarville-la-Malgrange, en concertation avec la Métropole.

Les équipes European peuvent inscrire leurs propositions dans cette double logique de projet-processus à grande échelle (grands principes urbains et paysagers à moyen et long terme, vision stratégique) et de projets localisés et réalisables dans une approche tactique et de préfiguration des qualités qu'elles entendent donner aux espaces ciblés.

LES ENJEUX DE PARTENARIAT ET DE CONCERTATION

À l'issue du concours, le déploiement de projets issus des propositions produites par les équipes sélectionnées devra associer différents acteurs à impliquer au cas par cas.

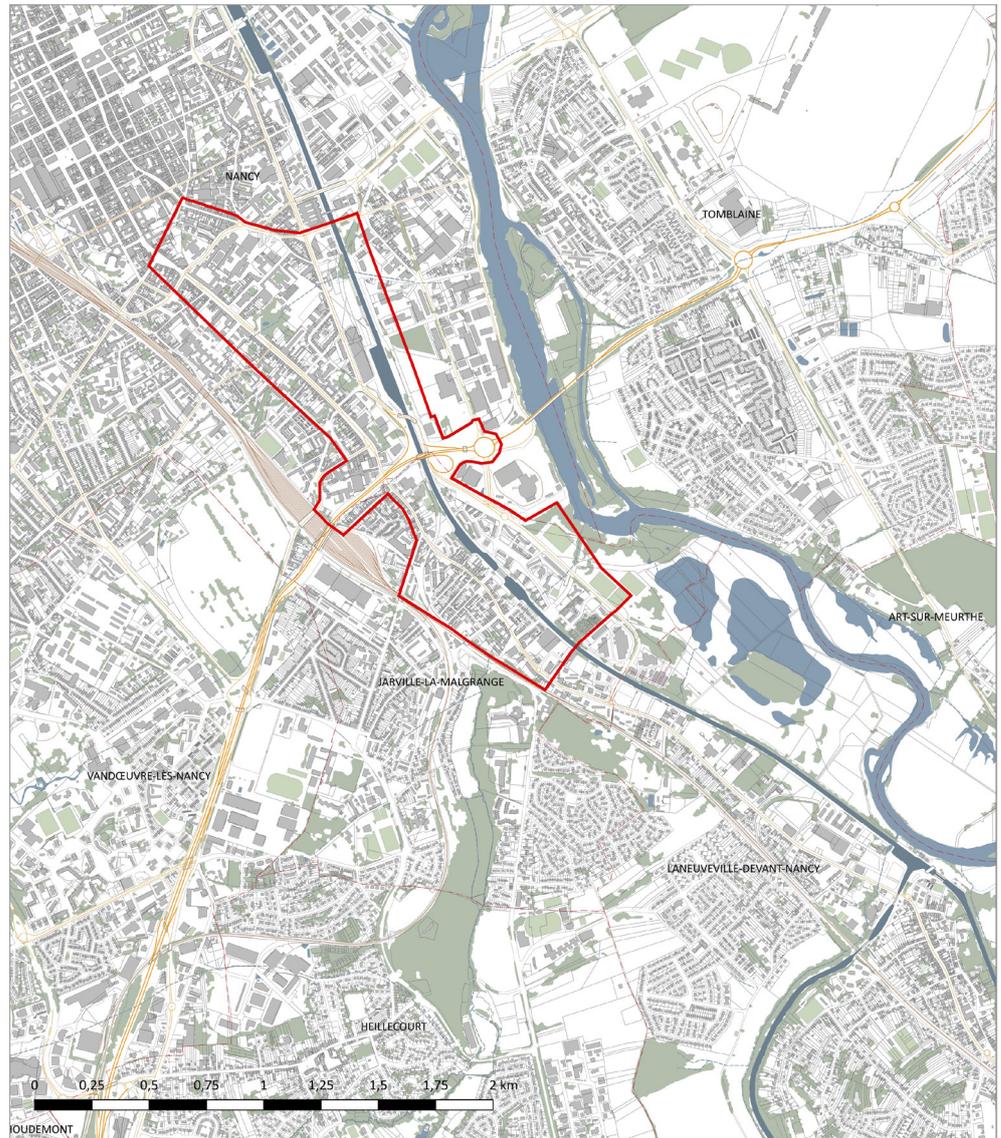
Les partenariats institutionnel et opérationnels :

- Métropole du Grand Nancy, Villes de Nancy et Jarville-la-Malgrange
- SCALEN (Agence de Développement des Territoires Nancy Sud Lorraine)
- SOLOREM (Société Lorraine d'Economie Mixte d'aménagement urbain)
- Établissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE)
- Gestionnaire du domaine public fluvial : Voies navigables de France (VNF)
- Services de l'État (DREAL, DDT), de l'architecture et du patrimoine (DRAC)
- Bailleurs sociaux de la Californie (dont Meurthe & Moselle Habitat)
- Partenaires financiers et maîtres d'ouvrage publics : Région, Département
- Les concessionnaires et gestionnaires du domaine public

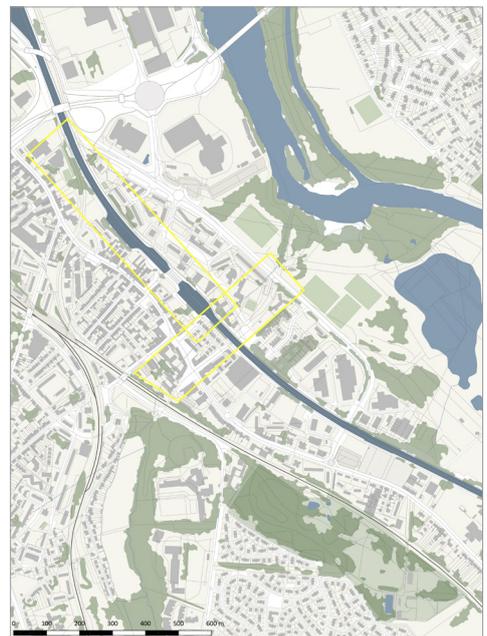
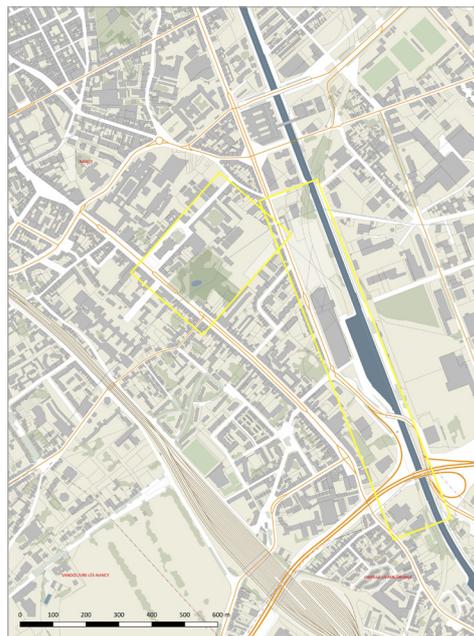
Les acteurs associés à la démarche de projet :

- Les propriétaires fonciers et immobiliers, institutionnels ou privés,
- Les acteurs économiques, les entreprises et les enseignes commerciales présentes sur le site
- Les habitants et les associations
- Les opérateurs immobiliers ou porteurs de projet

FR-NANCY-SS-Mo1



FR-NANCY-PS1-PS2-Mo1
FR-NANCY-PS3-PS4-Mo1



SUITES DU CONCOURS

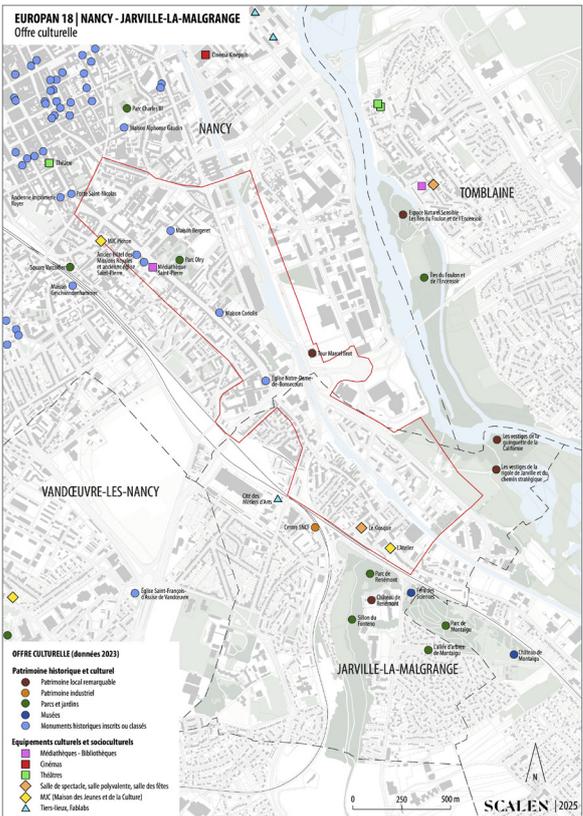
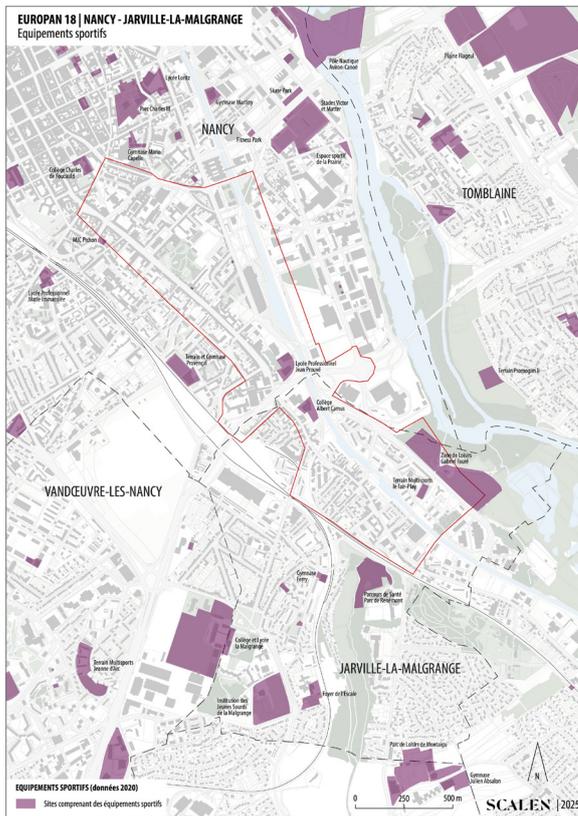
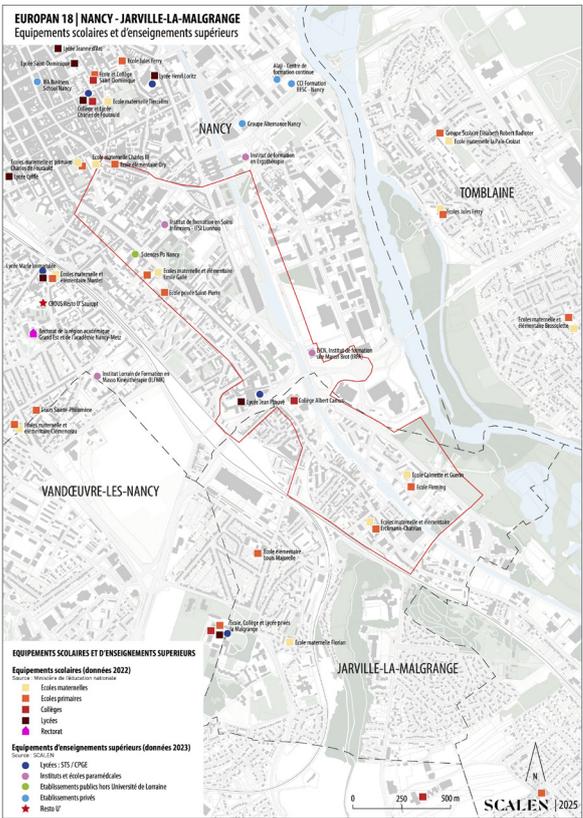
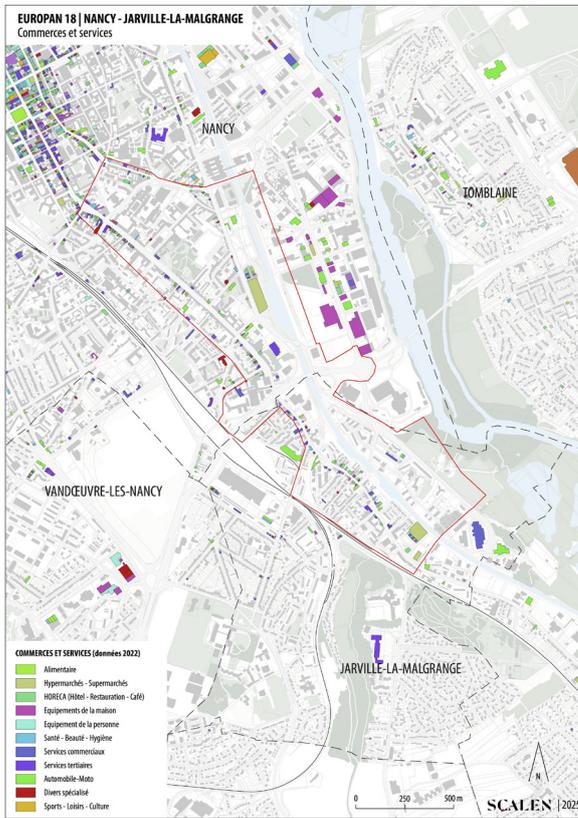
MISSIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CONFIÉES AUX ÉQUIPES EUROSPAN

À l'issue du concours, les collectivités – ou l'opérateur agissant en son nom pour la conduite et la maîtrise d'ouvrage d'un projet d'ensemble ou d'études spécifiques – pourront confier aux équipes sélectionnées par le jury Eurospan France une ou plusieurs missions pour approfondir la faisabilité urbaine et architecturale de leurs propositions. Selon les résultats du concours, les évolutions du programme urbain et les modalités de mise en œuvre du projet, ces missions pourront comprendre :

- Mise au point d'un plan guide concerté et/ou mission de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère,
- Études de faisabilité architecturales dans une perspective de préfiguration et d'expérimentation,
- Missions de conception et de maîtrise d'œuvre d'espace public et d'aménagement paysager.

SUGGESTIONS POUR LA COMPOSITION DES ÉQUIPES

Eurospan France et la collectivité invitent les candidats à composer des équipes pluridisciplinaires associant architectes, paysagistes et urbanistes, en mobilisant autant que possible des compétences complémentaires dans le champ de l'environnement et de l'écologie. Des savoir-faire en termes de concertation et d'implication des acteurs locaux seront les bienvenus. Les équipes sélectionnées pourront être appelées à renforcer leurs compétences pour l'engagement des suites du concours.





LISTE DES DOCUMENTS EN TÉLÉCHARGEMENT

AGGLOMÉRATION - ÉCHELLE TERRITORIALE

FR-NANCY-C-APo1	.jpg .pdf	Photo aérienne et topographie
FR-NANCY-C-Mo1	.jpg .pdf	Plan parcellaire et bâti
FR-NANCY-C-Mo2	.jpg .pdf	Carte du sillon Lorrain
FR-NANCY-C-Mo3	.jpg	Carte du relief
FR-NANCY-C-Mo4	.jpg	Carte hydrographique
FR-NANCY-C-Mo5	.jpg	Carte géologique
FR-NANCY-C-Mo6	.jpg	Carte de l'occupation du sol
FR-NANCY-C-Mo7	.jpg	Carte du système viaire

SITE DE RÉFLEXION - ÉCHELLE URBAINE

FR-NANCY-SS-APo1	.ai .pdf .jpg	Orthophoto aérienne
FR-NANCY-SS-APo2 à AP18	.jpg	Vues obliques site de réflexion
FR-NANCY-SS-Mo1	.ai .shp .jpg	Plan cadastral
FR-NANCY-SS-Mo2	.jpg	OAP Saint-Pierre Bonsecours
FR-NANCY-SS-Mo3	.jpg	Plan hydrographique (ruisseaux)
FR-NANCY-SS-Mo4	.jpg	Plan foncier
FR-NANCY-SS-Mo5	.jpg	Plan secteur CHU
FR-NANCY-SS-Mo6 à Mo9	.jpg	Plans des services, équipements
FR-NANCY-SS-Po1 to P35	.jpg	Photographies site de réflexion

SITES DE PROJET - ÉCHELLE ARCHITECTURALE

FR-NANCY-PS1-APo1	.jpg	Orthophoto aérienne
FR-NANCY-PS1-APo2	.jpg	Vue aérienne oblique
FR-NANCY-PS1-APo3 à APo6	.jpg	Vues aériennes obliques
FR-NANCY-PS1-Mo1	.ai .pdf	Plan cadastral et périmètre
FR-NANCY-PS1-Po1 à P36	.jpg	Photographies site de projet 1
FR-NANCY-PS2-APo1	.jpg	Orthophoto aérienne
FR-NANCY-PS2-APo2	.jpg	Vue aérienne oblique
FR-NANCY-PS2-APo3 à APo6	.jpg	Vues aériennes obliques
FR-NANCY-PS2-Mo1	.ai .pdf	Plan cadastral
FR-NANCY-PS2-Po1 à P16	.jpg	Photographies site de projet 2
FR-NANCY-PS3-APo1	.jpg	Orthophoto aérienne
FR-NANCY-PS3-APo2	.jpg	Vue aérienne oblique
FR-NANCY-PS3-APo3 à APo6	.jpg	Vues aériennes obliques
FR-NANCY-PS3-Mo1	.ai .pdf	Plan cadastral et périmètre
FR-NANCY-PS3-Mo2 à Mo4	.pdf	Plan quai de l'écluse
FR-NANCY-PS3-Po1 à P34	.jpg	Photographies site de projet 3
FR-NANCY-PS4-APo1	.jpg	Orthophoto aérienne
FR-NANCY-PS4-APo2	.jpg	Vue aérienne oblique
FR-NANCY-PS4-APo3 à APo6	.jpg	Vues aériennes obliques
FR-NANCY-PS4-Mo1	.ai .pdf	Plan cadastral et périmètre
FR-NANCY-PS4-Mo2 à M4	.pdf .jpg	Plan projets
FR-NANCY-PS4-Po1 à P15	.jpg	Photographies site de projet 4

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	p.03
LE THÈME : RE-SOURCER	p.05
LE SITE ET LES ATTENDUS DU CONCOURS	p.09
ENJEUX DU SITE	p.17
En regard du thème En regard du territoire	
DESCRIPTION DU SITE ET ORIENTATIONS	p. 23
Site de réflexion Sites de projets	
LA PRÉFIGURATION DES SUITES DU CONCOURS	p. 51
Vers un projet processus Suites envisagées	

E U R
P A O
N

FR



métropole
GrandNancy

ville de
Nancy,



Jarville la Malgrange